domaine national de Chambord

rapport d'activité 2012

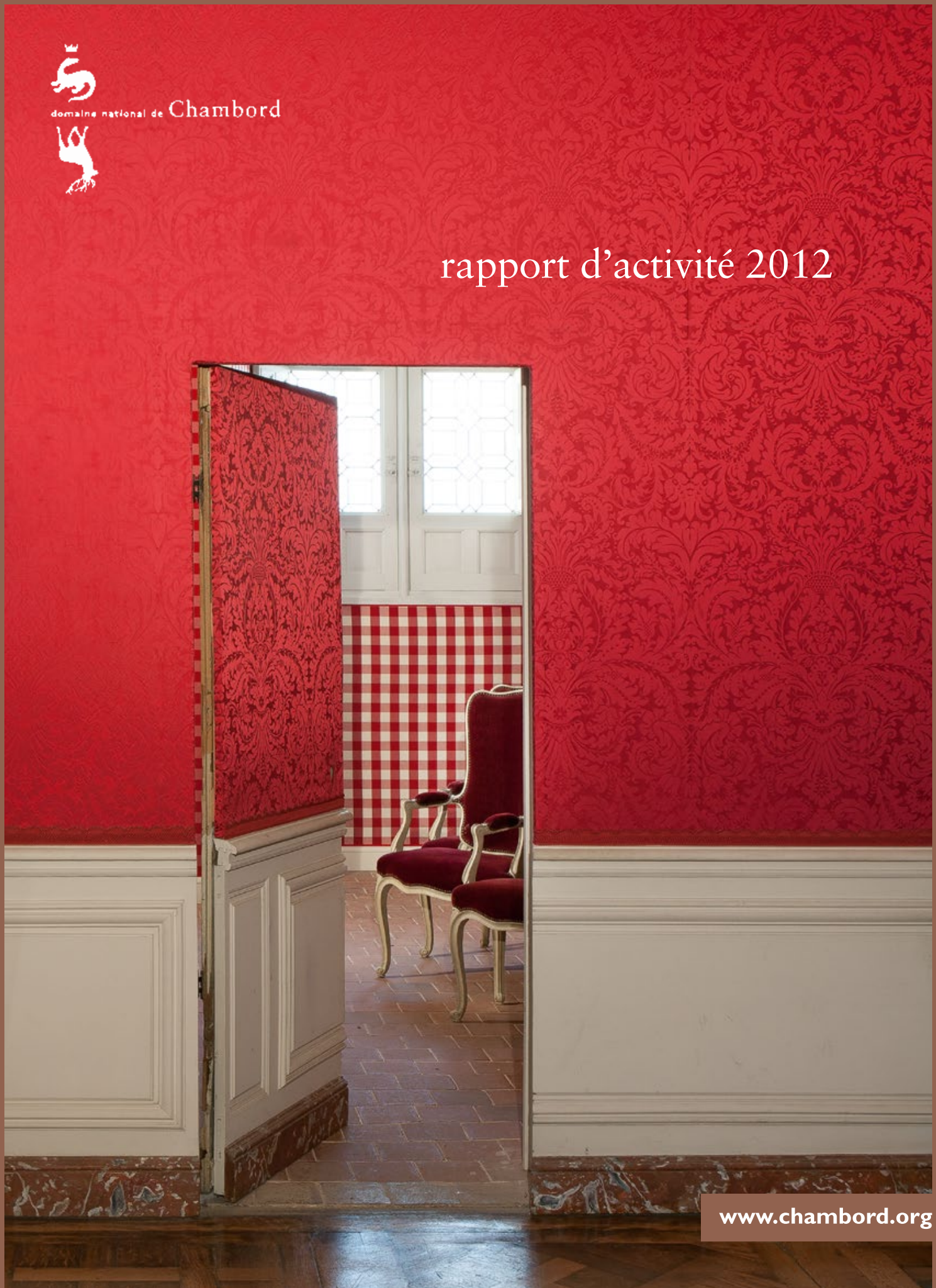

www.chambord.org

ÉDITO

En cette année 2013, Chambord saluera l'histoire de la République, à l'occasion d'une exposition placée sous le parrainage de Claude Bartolone, Président de l'Assemblée Nationale et président de l'association des amis de Chambord.

Cette exposition, « Les Lys et la République », expliquera, à travers la figure du Comte de Chambord, pourquoi la France, au lendemain de la défaite de 1871, élit un parlement monarchiste mais choisit la République, devant le refus du prétendant d'adopter le drapeau tricolore, c'est-à-dire le caractère sacré des trois couleurs dans notre histoire nationale, comme le principe d'un pacte laïque et constitutionnel entre le peuple et le chef de l'État.

Si la III^{ème} République fit l'acquisition de Chambord en 1930 et l'a maintenu dans son intégralité depuis, c'est aussi parce que ce domaine d'exception représente la continuité de notre pays et fut, avec l'Assemblée Nationale, le théâtre du basculement de l'Ancienne France vers la République.

De là provient l'importance qu'attache l'État à l'unité domaniale de Chambord, placée par le législateur sous la haute protection du Président de la République. C'est ainsi qu'en 2012, le gouvernement a saisi le Conseil d'État, dans la continuité de la procédure entamée par le précédent gouvernement, pour obtenir un avis sur la détermination de la domanialité publique ou privée de Chambord. Dans un avis du 19 juillet 2012, le Conseil d'État a estimé que s'applique la domanialité publique globale à l'ensemble de Chambord, à l'exception de la forêt, domaine privé de l'État par détermination législative.

Cette volonté d'unité s'accompagne d'une indispensable maîtrise des dépenses publiques. Les chasses présidentielles ne font plus partie des missions du Domaine national de Chambord. Sous l'impulsion de son conseil d'administration, l'établissement public a donc lancé une réflexion sur la refondation de la réserve nationale de chasse et de faune sauvage. L'un des axes stratégiques sera désormais de concevoir et mettre en œuvre un grand programme scientifique, avec l'ambition de devenir l'un des dix lieux de référence dans le monde sur les grands ongulés sauvages.

Enfin, dans une perspective de mutualisation des ressources, l'État a voulu instaurer les conditions d'un possible rapprochement entre Chambord et Rambouillet, en nommant le directeur général du Domaine national de Chambord, commissaire à l'aménagement du Domaine national de Rambouillet.

Gouvernance modernisée, clarification administrative, gestion attentive, transparence scientifique, tout cela va de pair au service de l'un des plus beaux objets d'architecture et de patrimoine que l'humanité ait porté et dont la France assure avec fierté la conservation pour les générations à venir.

Jean d'Haussonville
Directeur général

Gérard Larcher
Président du conseil d'administration

Édito 3
Sommaire 4
Chiffres clés Chambord 2012 6

1. FAITS MARQUANTS

1.1 **L'unité domaniale de Chambord renforcée** 8
- La question prioritaire de constitutionnalité de la commune de Chambord
- L'avis du Conseil d'État sur la domanialité publique globale

1.2 **Une gouvernance actualisée** 12
- La nomination à la présidence du conseil d'administration d'une personnalité extérieure au cabinet du Président de la République
- Le renouvellement d'un conseil d'orientation en format raisonnable

1.3 **Installation de l'administration dans le monument** 14
- Aménagement des locaux pour les directions, services et instances représentatives de l'établissement

1.4 **Une voix ouverte à un rapprochement possible avec le Domaine national de Rambouillet** 17

2. NOS MISSIONS

2.1 **Conserver, inventorier, protéger, restaurer et enrichir** 18
- Une politique active d'enrichissement des collections et d'aménagement des salles
- Bilan des travaux sur le patrimoine bâti

2.2 **Mettre en valeur et présenter au public** 26
- Réouverture de l'appartement Conti
- Accueil du public en forêt : visites 4x4 et brame

2.3 **Accueillir et développer la fréquentation** 28
- Bilan de la fréquentation 2012

2.4 **Contribuer à la connaissance du château et du domaine** 32
- Bilan des actions de communication

2.5 **Proposer une programmation culturelle de haute qualité** 34
- Le texte : écrivains à Chambord et résidence d'Arno Bertina
- La musique : fête de la musique, concert de trompes et 2ème festival de Chambord
- Les beaux-arts : Georges Rousse et Rebeyrolle à Chambord
- Théâtre, danse et performances : la Nuit Insolite

2.6 Ouvrir le château au public 40
- Une politique des publics à conforter
- Des manifestations nationales relayées dans le domaine
- Des opérations de promotion touristique nationale

2.7 Assurer la gestion cynégétique du domaine 44
- Gestion forestière
- Gestion cynégétique
- Études menées sur la biodiversité

2.8 Développer les ressources de l'établissement 48
- Boutique
- Café d'Orléans
- Activités loisirs : l'Embarcadère
- Mécénat - partenariat
- Événementiels - location d'espaces

3. NOTRE ORGANISATION

3.1 Organisation statutaire et administrative 52
- L'organisation statutaire
- L'organisation administrative

3.2 Fonctions d'accompagnement 54
- Gestion administrative et financière
- Achats publics
- Gestion des ressources humaines
- Moyens informatiques

ANNEXES

Organigramme 72
Instances statutaires 74
Question prioritaire de constitutionnalité 76
Avis du Conseil d'État 2012 78
Plans des circuits forestiers 80

Les chiffres clés de Chambord en 2012

Le budget

12,4 M€
de fonctionnement

Dont **81,4 %**
taux d'indépendance financière,
en augmentation de 2,7 points par rapport à 2011

2,8 M€
d'investissement
dont 1,48 M€ autofinancé

9 464 000 €
chiffre d'affaires

Le personnel

120 personnels permanents
soit 115,28 ETP
Masse salariale 2012 : 6,3 millions d'euros

66 salariés
ont bénéficié des 42 formations professionnelles mises en œuvre

La fréquentation

775 744 visiteurs
ont franchi l'entrée du château,
soit 3 687 visiteurs de moins qu'en 2011 (- 0,47 %)
et 1,5 million sur site

46,5 % de visiteurs étrangers

Pour les locations des activités de loisirs :
577 barques
2 166 bateaux électriques
2 763 rosalies
6624 vélos

107 253 visiteurs
ont pris un audioguide soit 13,83% des visiteurs

Pour les visites individuelles en forêt :
578 personnes au brame (ferme de la Guillonnière)
5606 personnes en 4x4

52 600 individuels
emmenés en visite dans le château
soit 6,78% des visiteurs

L'activité commerciale

1 783 531 €
chiffre d'affaires de la boutique

257 000 €
chiffre d'affaires du Café d'Orléans

Les collections

157 meubles, objets d'art et souvenirs historiques
sont venus enrichir les collections du domaine

4 600 objets d'art

110 tableaux

97 tapisseries

Les travaux

1 786 000 €
de travaux de restauration sur le château

120 000 €
de petits travaux sur le château

6 000 heures
d'ouvriers et plus de 350 interventions d'entreprises pour l'entretien des logements, locaux administratifs et techniques

10 grands chantiers
d'investissement sur le monument et ses abords, en cours ou terminés

20 interventions
d'entretien « Monument Historique » sur le château

La forêt

5 440 ha
superficie du Domaine national de Chambord

4 334 ha
superficie de la forêt

3 276 m³ de bois commercialisés

1 200 sangliers avant naissances

555 cerfs et biches avant naissances

113 mouflons avant naissances

L'activité culturelle et éducative

Gratuité d'entrée
jusqu'à l'âge de 25 ans

24 000 élèves
accueillis dans le cadre scolaire

2 800 personnes
ont assisté au festival

4 expositions

7 lectures

1.1 L'unité domaniale de Chambord renforcée

L'année 2012 aura été marquée par un intense travail concernant la gouvernance et l'unité domaniale de Chambord et la mise en place des conditions d'un rapprochement avec le Domaine national de Rambouillet.

LA QUESTION PRIORITAIRE DE CONSTITUTIONNALITÉ DE LA COMMUNE DE CHAMBORD

Dans l'affaire des terrasses de la place Saint-Louis, l'établissement public avait contesté devant le tribunal administratif d'Orléans la délivrance par le Maire, sur la base de ses pouvoirs de police de stationnement, de permissions de voieries aux commerçants de Chambord, jusqu'ici délivrées par le commissaire du Domaine national de Chambord, au motif que la place du village appartient au domaine public de l'État et que son occupation relève du pouvoir de gestion domanial, sauf atteinte à la sécurité publique, engageant alors les pouvoirs de police du Maire.

La commune de Chambord avait saisi cette affaire pour poser une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) que le tribunal administratif a jugé suffisamment sérieuse pour la transmettre au Conseil d'État. Comme le résume le tribunal administratif (audience du 20 septembre 2011), « la commune de Chambord soutient que les dispositions de l'article 230 de la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux sont applicables au litige et n'ont pas été déclarées conformes à la Constitution ; qu'elles méconnaissent l'article 17 de la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1789 dès lors que la remise en dotation de l'ensemble des biens situés sur le territoire chambourdin à l'établissement public du Domaine national de Chambord interdit à la commune de

Village, place Saint-Louis.

© DNC

© DNC

Mairie de Chambord.

Chambord de bénéficier d'un patrimoine pour exercer ses compétences ; que ces dispositions méconnaissent l'article 72 de la Constitution du 4 octobre 1958 dans la mesure où les organes délibérants et exécutif ne peuvent agir librement et exercer effectivement leurs compétences, notamment celles qui sont dévolues par l'article L.1111-2 du code général des collectivités territoriales ; qu'elle ne dispose pas de moyens matériels pour exercer ses compétences et s'administrer librement ; que, privée de tout domaine, elle ne peut en tirer aucun revenu, que cela constitue une diminution globale des ressources globales de la commune, ce qui a pour effet d'entraver son autonomie financière en violation de l'article 72-2 de la Constitution du 4 octobre 1958 ; que le fait de n'avoir ni domaine communal, ni patrimoine constitue une inégalité par rapport aux autres communes françaises et que la préservation, la gestion, la mise en valeur et le rayonnement national et international des biens du domaine de Chambord ne justifient pas qu'il soit dérogé au principe d'égalité ; que l'article 230 de la loi du 23 février 2005 implique que la commune de Chambord ne peut occuper que précairement et temporairement le domaine remis en dotation à l'établissement public, ce qui n'est pas compatible avec l'exercice des missions de service public. »

Le Conseil d'État (section du contentieux, séance du 5 décembre 2011) a décidé qu'il n'y pas lieu de renvoyer au Conseil constitutionnel la question prioritaire de constitutionnalité transmise par le tribunal administratif d'Orléans. Il a considéré :

- « en premier lieu, que les biens remis en dotation à l'établissement public " Domaine national de Chambord " par les dispositions législatives contestées n'ayant jamais appartenu à la commune de Chambord, cette dernière ne peut utilement soutenir qu'il en résulterait une violation de son droit de propriété sur ces biens. »
- « en deuxième lieu, que, d'une part, si ces dispositions visent à coordonner, sur les voies du Domaine national de Chambord ouvertes à la circulation publique les pouvoirs de police du maire de la commune et du directeur général de l'établissement public – dans le conseil d'administration duquel siège au demeurant ce maire – elles ne sauraient être regardées comme ayant pour effet d'entraver la libre administration de la commune en la privant d'attributions effectives ; que, d'autre part, ces mêmes dispositions n'ont eu ni pour objet ni pour effet de priver la commune de ressources propres qu'elle aurait retirées, avant leur entrée en vigueur, de l'exploitation de son domaine et n'ont ainsi pas porté atteinte à son autonomie financière ; »
- « en troisième lieu, que les dispositions législatives contestées n'ont pas davantage méconnu le principe d'égalité devant la loi, dès lors que la commune de Chambord, dont le territoire est, depuis sa création, inclus dans les limites de l'ancien domaine royal, devenu Domaine national de Chambord, est dans une situation différente de celle des autres communes où se trouvent d'anciens domaines royaux mais dont le territoire est plus vaste que celui occupé par ces domaines ; »

Vue du château depuis la canardière.

© DNC

• « enfin, que si les immeubles affectés aux services municipaux de cette commune ne sont pas sa propriété mais sont mis à sa disposition à titre gratuit par l'établissement public " Domaine national de Chambord ", cette circonstance ne révèle, par elle-même, aucune atteinte au principe de continuité du service public ; »

• « il résulte de ce qui précède que – à supposer d'ailleurs que les dispositions contestées soient applicables au litige dont le tribunal administratif d'Orléans est saisi – la question soulevée, qui n'est pas nouvelle, ne présente pas un caractère sérieux ; que, par suite il n'y a pas lieu de renvoyer au Conseil constitutionnel la question prioritaire de constitutionnalité invoquée. »

Cette QPC a donc eu le mérite de confirmer la solidité constitutionnelle de la loi fondatrice de 2005 et par voie de conséquence l'intégrité domaniale de Chambord.

L'affaire des terrasses, dans laquelle est en jeu l'application du pouvoir de gestion domanial, est en cassation devant le Conseil d'État. Si le tribunal administratif d'Orléans, saisi par l'établissement public, a invalidé les arrêtés de stationnement du maire, la Cour administrative d'appel de Nantes, saisie par la commune, les a validés.

L'AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT SUR LA DOMANIALITÉ PUBLIQUE GLOBALE

Dans son rapport public de février 2010, la Cour des comptes avait recommandé « de définir à l'intérieur du domaine de Chambord les limites précises entre domaine public et domaine privé. »

En effet, la gestion de Chambord est marquée par la parcellisation et l'hétérogénéité des régimes juridiques, parfois dans le même bâtiment : baux ruraux, baux d'habitation, baux commerciaux, baux emphytéotiques, conventions d'occupation précaire, occupations en nécessité absolue de service, vide juridique parfois (réseaux d'eau et d'assainissement) ou titres d'occupation à l'évidence impropres au régime de domanialité (délivrance de baux d'habitation à la mairie dont les locaux relèvent par nature du domaine public).

Le ministre en charge de la Culture a donc décidé de saisir le Conseil d'État pour avis, sur le point de savoir :

1/ Si la théorie de la domanialité publique globale permet de regarder comme appartenant au domaine public l'ensemble des espaces composant le Domaine national de Chambord, à la seule exclusion de la forêt qui relève du domaine privé par détermination de la loi, dès lors que les biens constitutifs du Domaine national de Chambord forment un ensemble uni que l'établissement public a pour mission de préserver et de mettre en valeur en tant que tel ;

2/ Si, à défaut, les espaces commerciaux, qui comprennent les boutiques, cafés, restaurants et hébergements situés à l'intérieur du domaine, et qui sont destinés à l'accueil de ses visiteurs, peuvent être qualifiés d'accessoires indissociables du château et de son parc concourant à leur utilisation et, par conséquent, être regardés comme faisant partie du domaine public en application de l'article L. 2111-2 du

code général de la propriété des personnes publiques ;

3/ Si, dans l'hypothèse où le Conseil d'État répondrait par la négative aux deux questions précédentes, une disposition législative déterminant l'appartenance au domaine public de l'ensemble des biens constitutifs du Domaine national de Chambord, à l'exception des forêts, soulèverait des difficultés juridiques, appellerait des conditions particulières d'application dans le temps et entraînerait des conséquences indemnitaires, s'agissant de la possibilité de dénoncer les contrats de droit privé en cours qui en résulterait.

En assemblée générale du 19 juillet 2012, le Conseil d'État a répondu qu'il n'y a pas lieu de répondre à la question relative à l'adoption éventuelle d'une disposition législative. Tout en considérant clairement que le bourg et les commerces ne peuvent être regardés ni comme des accessoires indissociables du château et de son parc ni comme concourant à l'utilisation d'un bien appartenant au domaine public et ne peuvent donc en tant que tels appartenir au domaine public, le Conseil d'État a fait application de la domanialité publique globale dans les termes suivants :

« Pour autant, le Domaine national de Chambord est un ensemble historique exceptionnel d'un seul tenant, dont l'emprise foncière est délimitée par un mur d'enceinte continu où s'exerce le service public, principalement culturel et touristique ainsi qu'il ressort notamment de la loi du 23 février 2005 susvisée. Dès lors, sous la seule réserve de la forêt qui relève du domaine privé par détermination de la loi, le Domaine national de Chambord appartient dans sa globalité au domaine public de l'État. Les immeubles mentionnés au 4ème paragraphe de l'avis du Conseil d'État (*voir page 79*) doivent ainsi être regardés comme appartenant au domaine public de l'État, quelle que soit la qualification donnée aux actes relatifs à leur occupation. »

Cet avis présente donc un caractère stratégique en ce qu'il unifie le régime de gestion de Chambord en faisant cohabiter le domaine public de l'État pour l'ensemble et, par exception, le domaine privé forestier dans son acception de milieu naturel (le mur, les fermes, les pavillons forestiers, en tant que bâti, relèvent du domaine public).

La fin de l'année 2012 a permis d'évaluer les conséquences à tirer de cet avis en concertation avec les tutelles.

Les craintes exprimées au plan local par les commerçants mais aussi par la commune concernant le statut des habitants ont conduit le Président du conseil d'administration à estimer souhaitable la nomination d'un médiateur indépendant. Sur la recommandation de l'ensemble des parlementaires de Loir-et-Cher, M. Gérard LARCHER a proposé au conseil d'administration de novembre 2012 le nom de M. Bertrand LANDRIEU qui a été désigné à l'unanimité du conseil avec mission de rendre un rapport pour la séance d'avril 2013. M. LANDRIEU a accepté d'accomplir cette mission bénévole qu'il a commencée dès novembre 2012.

Plan des terres du parc concédées au haras Polignac à la fin du XVIIIe siècle.

© Archives nationales

1.2 Une gouvernance actualisée

© Thomas Faivre-Duboz

Palais de l'Élysée.

LA NOMINATION À LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UNE PERSONNALITÉ EXTÉRIEURE AU CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Président de la République nomme indépendamment en conseil des ministres pour des mandats de cinq ans qui ne sont pas nécessairement concomitants, le président du conseil d'administration, qui exerce une fonction stratégique, représentative et bénévole, et le directeur général, représentant légal de l'établissement public, qui exerce une mission d'initiative, exécutive et salariée.

Poursuivant l'usage des chasses présidentielles, le président du conseil d'administration était jusqu'ici choisi dans le cabinet du Président de la République, parmi les collaborateurs les plus proches, secrétaire général, directeur de cabinet ou conseiller auprès du Président. C'est ainsi que le Président de la République avait nommé M. Pierre CHARRON en remplacement de Mme Emmanuelle MIGNON en décembre 2009.

La Cour des comptes avait en premier lieu critiqué dans son rapport public de février 2010, « une tutelle largement neutralisée », notamment selon elle, par « une influence prééminente de la présidence de la République ». Avec la confirmation de la fin des chasses présidentielles en juin 2010, le Président de la République avait souhaité aller au bout de la logique recommandée par la Cour des comptes en faisant appel à une personnalité extérieure à son cabinet.

C'est ainsi que le décret du 24 juin 2005 a été modifié en Conseil d'État par décret n° 2012-259 du 22 février 2012 pour permettre la nomination du président du conseil d'administration parmi les membres et autoriser la nomination d'un parlementaire. Le choix du Président de la République s'est alors porté sur M. Gérard LARCHER, ancien ministre, ancien président du Sénat, Sénateur-Maire de Rambouillet, nommé président du conseil d'administration par décret du 1er mars 2012, connu pour son attachement au patrimoine historique et naturel.

© DNC

© DNC

Le même décret a permis d'accroître la représentativité du collège des élus territoriaux. La communauté d'agglomération de Blois (Agglopolys, 48 communes, 107 856 habitants), présidée par M. Christophe DEGRUELLE, a remplacé la ville de Blois (50 000 habitants), afin de faciliter la coopération territoriale de Blois à Chambord, manifeste sur le plan historique et touristique.

La Région Centre (2,56 millions d'habitants), présidée par M. François BONNEAU, a remplacé la communauté de communes du pays de Chambord (17 communes, 20 000 habitants).

De ce fait, le préfet de Région a remplacé le préfet de Loir-et-Cher.

Le président du conseil général de Loir-et-Cher (291 communes, 340 729 habitants) et le Maire de Chambord (147 habitants, 54,38 km²) ont conservé leur siège, garants de l'ancrage territorial du Domaine national.

Le mandat des personnalités qualifiées, MM. Renaud DONNEDIEU de VABRES, Philippe DULAC, Patrick OUART, a été prolongé par le décret n° 2012-259 du 22 février 2012 pour s'aligner sur la durée de mandat du président du conseil d'administration.

LE RENOUVELLEMENT D'UN CONSEIL D'ORIENTATION EN FORMAT RAISONNABLE

Le conseil d'orientation est prévu dans le décret d'application de juin 2005. S'il émet des avis consultatifs, la qualité de sa composition et l'indépendance de ses débats lui attribuent un rôle essentiel dans la détermination de la stratégie de l'établissement public.

Le président du conseil d'orientation est nommé par décret, sur le rapport conjoint des ministres chargés de l'agriculture, de la culture et de l'environnement, pris sur proposition du président du conseil d'administration, pour une durée de cinq ans renouvelable.

Les membres du conseil d'orientation sont nommés par arrêté conjoint de ces trois ministres, également sur proposition du président du conseil d'administration, pour une durée de cinq ans renouvelable.

Le précédent conseil d'orientation était arrivé à terme en avril 2011. Il était difficile de le renouveler pendant l'intervalle où la présidence du conseil d'administration est restée vacante entre la démission de M. Pierre CHARON en septembre 2011, engagé dans la campagne sénatoriale à Paris et la nomination de M. Gérard LARCHER en mars 2012.

Le Président de la République avait souhaité le renouvellement du mandat de M. Renaud DENOIX de SAINT MARC qui a ainsi été nommé par décret le 10 avril 2012.

Les 19 membres du conseil d'orientation (voir liste page 75) ont été nommés par arrêté du 25 avril 2012. Ce nombre a été retenu pour que le nombre de membres, limité à 30, ne dépasse pas le nombre des membres du conseil d'administration, limité à 19 pour un établissement public de moins de 200 salariés.

1.3 Installation de l'administration dans le monument

Pour la première fois, les services d'administration et d'exploitation se trouvent réunis dans les mêmes murs, au sein du monument, au plus proche du public. Ce projet était attendu par le personnel depuis plus de 15 ans. Il contribue à l'amélioration du climat social.

AMÉNAGEMENT DES LOCAUX POUR LES DIRECTIONS, SERVICES ET INSTANCES REPRÉSENTATIVES DE L'ÉTABLISSEMENT

La création d'un Établissement public industriel et commercial du Domaine national de Chambord par loi de février 2005, a permis de regrouper en une seule entité les compétences des administrations gestionnaires du site (Drac Centre, CMN, SDAP 41, ONF, ONCFS, les services des Domaines, ministères de l'Agriculture, Culture, Équipement et de l'Environnement).

Les locaux administratifs du commissariat à l'aménagement du Domaine national de Chambord, situés à la Maison forestière des Réfractaires, se sont vite trouvés saturés avec la création de nouveaux pôles administratifs et techniques, obligeant l'Établissement à aménager de nouveaux bureaux dans les garages jouxtant cette maison et à disséminer ses services dans les différents bâtiments répartis dans le parc de Chambord.

L'Établissement public a proposé dans le cadre du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI), validé par ses tutelles, le regroupement de toute l'administration dans le château.

Antérieurement, plusieurs pistes de réflexion avaient été menées pour le choix d'un site unique depuis l'aménagement d'une ancienne ferme (ferme de Lina, ancienne dépendance de l'Hôtel de Montmorency détruit lors de la dernière guerre) jusqu'au projet d'extension de la Maison des Réfractaires. Ces solutions n'apportaient pas de

© DNC

Bureau de l'entresol rez-de-chaussée aile Dauphine.

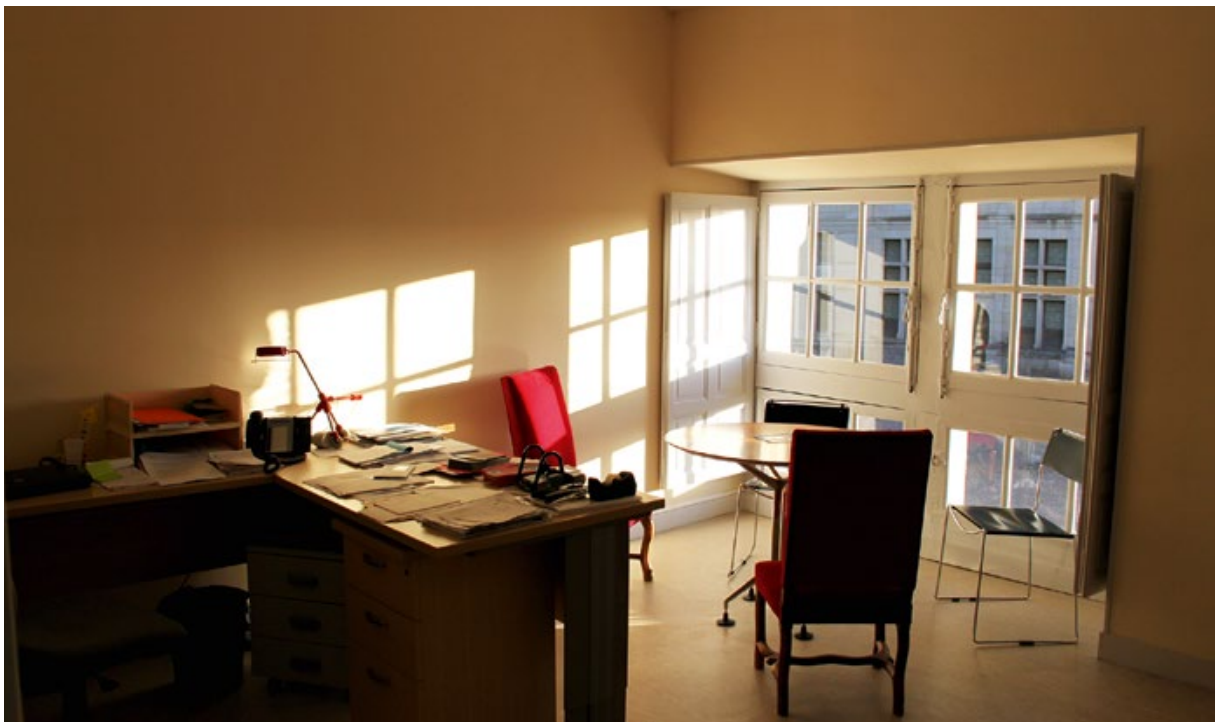

© DNC

Bureau de l'entresol aile des Princes.

réponses aux revendications du personnel qui souhaitait l'unification des pôles majeurs de l'activité de l'Établissement public : le château et la forêt, l'administration et l'accueil du public.

Après diagnostic et étude, il est apparu que les appartements privés de l'aile des Princes permettaient de répondre à ces attentes.

L'installation des services dans des espaces d'une superficie de 400 m² en entresol, jouxtant l'aile Dauphine libérée de tout occupant sur 3 niveaux (300 m²) offre une réponse dans les meilleures conditions.

Création de bureaux dans l'aile des Princes

Cet espace de plus de 400 m² cloisonné au début des années 1970 pour les besoins des chasses présidentielles a subi à la fin des années 1970 de nombreux aménagements avec les occupations successives de certains commissaires à l'aménagement.

Depuis la création de l'Établissement, seules deux chambres étaient occasionnellement occupées pour héberger des hôtes de passage invités par le Domaine.

Les travaux de transformation de ces appartements en bureaux n'ont guère modifié l'état antérieur, seules quelques portes de communication entre les chambres ont été condamnées, la cuisine et deux salles de bain supprimées. Les aménagements réalisés se voulant respectueux du monument, aucune saignée n'a été réalisée pour la mise aux normes électriques, l'installation de prises informatiques et la pose de détection incendie, le tout ayant été installé délibérément sous goulottes apparentes.

Des travaux de décoration n'ont fait que reprendre les tendances définies par les services du ministère de la Culture et de la Communication lors des aménagements des années 2000 réalisés par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine dans les dégagements des espaces de la Garde Républicaine (entre aile

© DNC

Bureau entresol aile des Princes.

Création de bureaux dans l'aile Dauphine

Les espaces libérés de l'entresol et du premier étage de l'aile Dauphine ont permis d'étendre ces bureaux. Les aménagements réalisés dans l'entresol du rez-de-chaussée n'ont consisté qu'en la mise aux normes électriques, incendie et l'installation du réseau informatique dédié aux activités sous passage en goulottes apparentes. Seule une salle de bains installée dans les années 1980 dans un ancien dégagement a été supprimée.

Pour l'appartement du premier étage, outre les travaux de mise aux normes, les travaux n'ont consisté qu'en une remise en peinture des boiseries. Dans l'entresol du premier, la suppression d'une salle de bain des années 1990 a permis l'installation de deux bureaux.

Aménagement de la tour du Chaudron

Les locaux de la délégation unique du personnel, du comité hygiène et sécurité ainsi que le réfectoire du personnel ont été transférés après proposition et validation par les représentants du personnel, depuis l'entresol du rez-de-chaussée de l'aile Dauphine au rez-de-chaussée de la Tour du Chaudron. La proximité d'une entrée extérieure facilitant la venue des agents travaillant sur le Domaine et la situation proche d'une partie importante du personnel de surveillance, conférenciers, librairie et boutique rend plus aisé l'utilisation de ces espaces.

Une cloison a ainsi été installée dans la salle nord du rez-de-chaussée pour créer un open space pour la représentation du personnel et la création d'un dégagement de circulation.

Comme pour le rez-de-chaussée, les deux logements vacants de l'entresol ont été mis aux normes électriques et incendie. Ils sont destinés à des hébergements ponctuels pour des invités de l'établissement.

et Tour des Princes) et les pièces d'entresol de l'aile Dauphine. Les tentures murales usagées datant des années 1970, ont été déposées et des coupons conservés. Des vestiges de papiers peints, très lacunaires, du début du XX^{e} siècle ont été retrouvés, inventoriés et archivés. Ils ont été présentés aux membres de la Commission des Collections de l'Établissement.

Les services occupants ces espaces sont :

- L'agence comptable,
- Les services administratifs de l'ordonnateur,
- La direction de la programmation culturelle,
- La direction de la communication et du développement touristique.

1.4 Une voix ouverte à un rapprochement possible avec le Domaine national de Rambouillet

La confirmation de la fin des chasses présidentielles, en juin 2010, avait également conduit le cabinet du Président de la République à vouloir normaliser le statut des domaines présidentiels de Marly et de Rambouillet alors que le commissaire à l'aménagement de ces domaines, M. Georges DUTRUC-ROSSET, avait émis le souhait de remettre ses responsabilités bénévoles à la faveur d'une mise à plat des textes.

Une nécessaire mutualisation des coûts en période de maîtrise des finances publiques a donc abouti à la solution suivante :

- La présidence de la République s'est défaite de la gestion des domaines présidentiels de Marly et de Rambouillet.
- Marly a été rendu à la gestion de l'ONF, Rambouillet est devenu Domaine national par décret du 2 mai 2012 relatif au commissaire à l'aménagement du Domaine national de Rambouillet (attributions qui ne recouvrent pas le château de Rambouillet, géré par le CMN).
- Jean d'HAUSSONVILLE a été nommé commissaire à l'aménagement du Domaine national de Rambouillet par décret n° 2012-611 du 4 mai 2012, responsabilité bénévole qui étend sa mission à Chambord.

Au-delà du cumul personnel des responsabilités, la voie d'une coopération avec l'établissement public du Domaine national de Chambord est ouverte dans le décret du 2 mai 2012 relatif au commissaire à l'aménagement du Domaine national de Rambouillet. En effet, le comité d'orientation et de coordination (article 3 du décret précité) « comprend des membres désignés parmi les responsables des services administratifs et de l'établissement public intéressé à la gestion de Rambouillet ». En ne désignant pas l'établissement public intéressé, le Président de la République avait laissé ouverte la réflexion sur l'établissement public le plus à même de se rapprocher des nouvelles missions à définir du Domaine national de Rambouillet.

Jean-Marc Poiret © Domaine national de Rambouillet

© Domaine national de Rambouillet

Plan du domaine de Rambouillet.

2.1 Conserver, inventorier, protéger, restaurer et enrichir

UNE POLITIQUE ACTIVE D'ENRICHISSEMENT DES COLLECTIONS ET D'AMÉNAGEMENT DES SALLES

En 2012, 15 meubles, 9 objets d'art et 133 souvenirs historiques ou iconographiques sont entrés dans nos collections. Après validation par les membres de la commission des collections, ces achats permettent de renforcer la présentation historique des appartements du château mais également de mieux connaître l'histoire du site et de ses occupants en enrichissant notre fonds documentaire.

Une tapisserie de première importance

L'achat majeur de 2012 a eu lieu le 15 octobre auprès de la Galerie Chevalier à Paris. Une tapisserie de la manufacture des Gobelins, faisant partie de la tenture des Mois ou des Maisons Royales et illustrant le mois de septembre avec le château de Chambord est entrée dans nos collections, grâce au soutien financier important du ministère de la Culture.

Il s'agit d'un exemplaire datant du début du XVIII[e] siècle présentant l'arrivée du roi à

© Galerie Chevalier, Paris

À droite : une très rare malle de voyage de la cour de France au XVIII^e siècle.

© DNC

© DNC

Chambord en carrosse tiré par six chevaux et accompagné de courtisans et de cavaliers. Le carton de cette tapisserie est conservé à Versailles et plusieurs tissages, de trois bordures différentes, sont connus de nos jours : Mobilier National, château de Bizy et Musée des Beaux-Arts de Tokyo.

Cette acquisition majeure est d'une grande importance pour la présentation des collections au sein du château et a pris place dans la première antichambre de l'appartement de parade au premier étage. Pour mémoire, le domaine a acquis en juin 2012 auprès d'un marchand d'art belge un dessin à l'encre (217 x 305 mm) a priori inédit qui représente une scène de chasse au sanglier devant le château de Chambord. La similitude partielle du traitement du sujet peut laisser penser à une première version pour la tapisserie. Une étude plus poussée devrait apporter des éléments complémentaires d'analyse.

Des objets d'art pour compléter les appartements

Les deux cabinets de l'appartement de Conti récemment ouvert à la visite permettent de présenter aisément des objets d'art tout en garantissant leur sécurité. Le domaine s'est porté acquéreur de deux coffrets à perruque d'époque Louis XV au décor réalisé en vernis Martin, l'un de couleur turquoise à motifs dorés, l'autre de couleur rouge à motifs chinois. Ces boîtes, intéressantes pour évoquer la vie quotidienne à Chambord, sont semblables à d'autres éléments liés à la toilette mentionnés dans les inventaires de 1750 et 1751. Ces objets sont réalisés selon une technique de vernis inventée par les frères Martin pour imiter les laques chinoises. Elles seront présentées dans le cabinet consacré à la toilette de l'appartement de la princesse de Conti.

Grâce à une veille constante du régisseur des œuvres, le domaine a acheté aux enchères une très rare malle de voyage de la cour de France au XVIII^e siècle, qui a appartenu à une première femme de chambre d'une princesse ou de la reine de France. Une inscription indique qu'elle aurait appartenu à la duchesse de Lorge, dame de la maison de Marie-Josèphe de Saxe, nièce du maréchal et mère des trois derniers rois de France. De plus, la malle a miraculeusement conservé son aménagement textile intérieur. Elle trouvera place dans l'appartement de la princesse de Conti pour rappeler le séjour temporaire des visiteurs à Chambord au temps du maréchal de Saxe.

© DNC

Coffret à perruque d'époque Louis XV.

Des documents graphiques pour enrichir l'iconographie du domaine

Afin de compléter la documentation iconographique et historique du domaine, certains ensembles de documents ont été achetés, après concertation avec la direction des Archives départementales de Loir-et-Cher. Parmi eux, il faut attirer l'attention sur un dessin de la façade est du château, œuvre de Félix Thorigny (1824-1870) réalisée à l'encre de Chine, à la gouache et à l'aquarelle. Le château y est présenté sous un angle inhabituel puisque l'artiste s'est placé sur le parterre est, représentant ainsi l'aile royale et le côté est du donjon, animés de personnages.

On peut aussi mentionner l'achat d'un ensemble de souvenirs historiques liés au comte de Chambord. Certains de ces documents inédits (menus, plans de tables de repas à Frohsdorf en 1883), provenant de la collection de René de Monti de Rézé seront présentés dans l'exposition « Les Lys et la République » organisée à Chambord en 2013.

Pour conclure, une amusante lithographie en couleurs, intitulée « La leçon d'anatomie (politique) d'après Rembrandt pendant les vacances d'été en 1877 » a été achetée. Elle présente un groupe d'hommes politiques, Mac-Mahon, le duc de Broglie, de Fourtou, Thiers, Victor Hugo, Jules Favre, Gambetta, le duc d'Aumale, le comte de Chambord et le prince impérial réunis autour du corps de la France. Cette gravure, assez rare, résume assez bien les problèmes politiques régnant en France à la chute du Second Empire.

Lithographie intitulée « La leçon d'anatomie (politique) d'après Rembrandt pendant les vacances d'été en 1877 ».

© DNC

© DNC

© DNC

Restauration Tour Henri V, phase III.

BILAN DES TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE DU BÂTI

Sécurité du château

Le service Sécurité Incendie a été renforcé par l'arrivée de deux nouveaux agents (1 SSIAP 1 et 1 SSIAP 2) et a permis à un agent SSIAP 1 de devenir SSIAP 2.

Ainsi composé, les missions du service sont assurées pour la mise au point des protocoles, la rédaction des consignes et la mise en place de rondes de sécurité dans toutes les parties ouvertes ou non au public.

Le service Sécurité Incendie a apporté sa contribution à la mise à jour par les services du SDIS 41 du plan ETARE, en identifiant tous les locaux techniques, les locaux à risques, les réserves mobilières et la vérification des installations de défense incendie.

Les travaux pluriannuels de mise aux normes et de sécurisation des espaces non ouverts au public ont permis d'étendre la détection incendie dans l'aile Dauphine et la Tour du Chaudron, d'installer un éclairage dans les combles du quartier Henri V et poser des blocs de secours et déclencheurs manuels dans tous ces espaces non équipés.

Lors d'une vérification de l'état des bâches enterrées dans la cour du château il a été constaté que deux des trois pompes assurant la pression dans les colonnes humides étaient en panne. Après diagnostic, ces pompes immergées depuis plus de 15 ans ont été aussitôt remplacées.

Une intervention lourde sur un groupe électrogène a été rendue nécessaire. Malgré une utilisation restreinte (4 500 heures depuis 15 ans) ces moteurs sont fortement sollicités 22 jours par an dans le cadre de l'abonnement électrique du château. Le second groupe électrogène subira la même intervention en 2013.

Le relais radio fonctionnant dans le château depuis près de trente ans a été remplacé par du matériel plus adapté à la demande fonctionnelle de sécurité et à la nouvelle technologie numérique. Aussi quatre relais ont été installés avec une base au PC Sécurité. Ainsi la sécurité est maximale et tous les messages radios peuvent être entendus quelque soit les espaces dans le monument.

L'installation d'une sécurisation des portes extérieures selon un organigramme strict ayant

été réalisé en 2008, un nouvel organigramme a été mis en place pour la sécurisation de tous les locaux non ouverts au public dans le château. En complément, des lecteurs de badge d'accès ont été installés pour simplifier la circulation des agents.

La restauration du château

Les travaux engagés pour l'achèvement de la restauration des décors des superstructures de la tour Henri V se sont achevés en un temps record. Les crédits complémentaires obtenus auprès du ministère de la Culture et de la Communication ont permis la restauration des 16 cheminées, lucarnes et tourelles d'escalier au cours du premier semestre et de retrouver pour le public le cheminement sur la coursive et la terrasse en toute sécurité.

L'étude pour la restauration des superstructures de la tour Dieudonné ayant été réalisée par l'Architecte en chef des monuments historiques, le dossier de consultation a été remis en fin d'année pour un appel d'offres début 2013, pour une réalisation de travaux en même temps que la restauration des deux derniers arcs boutants de la Tour Lanterne.

Conformément au plan de gestion la restauration des lucarnes de l'aile Dauphine et des deux escaliers hors œuvre Henri II et François Ier seront à programmer prochainement et une commande d'étude diagnostic a été notifiée pour mener les investigations préalables à leur restauration.

La commande de maîtrise d'œuvre pour la restauration des Communs d'Orléans et la création d'un auditorium ayant été réalisée, devra faire l'objet d'un avenant avec la décision de créer une salle de séminaire en lieu et place.

Le mécénat de compétence Lefèvre s'est poursuivi sur l'escalier à double révolution. Il s'agissait pour 2012 de traiter la dernière volée sud. La maîtrise d'œuvre est exercée au titre du mécénat de compétence par Patrick Ponsot, Architecte en chef des monuments historiques.

Entretien du château

L'appel à un consultant extérieur a permis d'organiser et rationaliser les tâches du service ménage. Le départ d'un agent en fin d'année permettra le recrutement d'un chef d'équipe qui assurera la coordination de l'équipe et sera

© DNC

Diagnostic archéologique, parterre ouest, décembre.

© DNC

Restauration tour Henri V.

le référent qualité et environnement pour ces prestations. Les premiers effets de la réorganisation ont permis d'affecter à mi-temps un agent pour l'entretien des parquets du 1er étage du donjon qui ont retrouvé un éclat disparu depuis de nombreuses années.

Le service technique du château, outre les tâches de soutien au montage des expositions, des manifestations et du festival ont réalisé des travaux d'entretien dans le château en complément des travaux entreprises qui ont porté notamment sur l'entretien des menuiseries des galeries des ailes François Ier et de la chapelle, sur la mise en sécurité et dépose d'éléments menaçants des superstructures de la tour Dieudonné et de la tour François Ier, divers travaux d'entretien des vitraux et des serrures, la réfection des décors « fausses pierres » sur le palier de l'escalier de l'aile Dauphine et la réfection de pierres abîmées par les graffitis sur les parapets des douves nouvellement restaurées près la tour du Chaudron.

L'électricien du Domaine a commencé à mener les travaux obligatoires à la levée des observations relevées par le bureau de contrôle lors de la vérification triennale des installations électriques.

Les abords

L'abandon de l'exploitation du spectacle nocturne a permis le démontage des installations du parterre Nord et de rendre possible le projet de restauration des jardins à la française sur les parterres Nord et Est, validé par M. Frédéric Mitterand, ministre de la Culture et de la Communication lors de sa visite. En préfiguration, les pelouses des parterres ont été tondues en respectant le parti historique originel dessinant ainsi les espaces.

La restauration des jardins Ouest, avec la restitution du jardin anglais du XIXe siècle a été validée par les services de la Direction régionale des Affaires Culturelles. L'instruction au titre des sites nécessite des études complémentaires, les travaux n'ont donc pu démarrer à l'automne 2012 mais sont reportés à l'automne 2013.

Les aménagements autour du plan d'eau ont reçu l'avis favorable des services instructeurs et le dossier de consultation sera remis début 2013 pour un démarrage des travaux au printemps.

Divers travaux d'entretien des abords par les équipes du Domaine affectées à ces tâches ont permis de maintenir en l'état les allées, l'entretien des pelouses et le renouvellement des tilleuls du parterre sud.

Lors de l'abaissement du barrage sur le Cosson des brèches des murs de soutènement des parterres Nord et Est se sont déclarées. Une opération urgente avant remise en eau a été nécessaire pour conforter ces parterres.

Les projets de restauration des jardins anglais et du chauffage collectif ont nécessité un diagnostic archéologique en décembre. Des tranchées ont été réalisées en divers points de rue de la Grange aux Dîmes et des parterres Ouest. Les résultats sont attendus pour mars 2013.

Les aménagements des espaces

Les travaux dans les appartements de l'aile Dauphine ont achevé le programme de déménagement des bureaux des Réfractaires dans le château en mars 2012. En complément

© DNC

Village, entretien des couvertures, rue de la place Saint-Louis.

une isolation phonique a été installée dans les bureaux du service de la réservation pour améliorer le confort de travail des agents et une climatisation réversible a été installée dans ces bureaux avec la réfection de la climatisation des services de la régie adjacents.

Un audit de sûreté mené par les services de la Gendarmerie Nationale a permis de mettre au point le protocole de sûreté et de vidéosurveillance des espaces.

L'aménagement des bureaux de l'aile des Princes a supprimé les structures d'accueil des invités du Domaine national de Chambord, aussi les appartements désaffectés de la tour du Chaudron ont bénéficié d'une rénovation avec la création 5 chambres de passage. Ces travaux ont été réalisés en grande partie par les équipes techniques du Domaine.

Les travaux dans le bâti du Domaine

Dans le village, outre les travaux courant d'entretien des espaces locatifs, un effort a été mis sur la qualité esthétique de la présentation du bâti, par la réfection de portails et clôtures en bois rue de la Grange aux Dimes et vieux chemin de la Chaussée, la réfection d'enduits route de Bracieux, et la réfection d'une couverture d'un logement rue de la place Saint-Louis.

Le programme de mise aux normes des menuiseries du village a concerné cinq logements, route de Thoury, avec réfection générale des peintures.

L'installation du chauffage collectif dans le village a pu être validée par les services déconcentrés de l'État. Les chauffages des logements de la maison des Cantonniers n'ayant pas été retenu dans le cadre du projet à la demande de l'Ademe, il a été nécessaire d'équiper un des logements d'une chaudière et de son circuit de chauffage.

La construction du hangar bois de la Fidélité menée au printemps 2012 a permis de créer un nouvel espace technique conforme aux normes pour ces espaces de travail. À l'issue les eaux de pluie recueillies dans la bâche installée en 2011 ont permis de mettre en activité le système de récupération des eaux pour l'exploitation de la station de lavage des véhicules.

Dans le parc les travaux de réfection du mur d'enceinte dans la partie Nord et Sud Est ont été réalisés et ont permis de restaurer près de 200 mètres de brèches.

L'étude des 22 points d'assainissement individuels a été réalisée dans le cadre du SPANC et nécessite la réfection complète de toutes les installations pour un montant estimé de près de 600 000 euros.

Les structures d'hébergement

Conformément à l'engagement inscrit dans le Schéma pluriannuel de stratégie Immobilière de l'Établissement et pour répondre à la demande de la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication, des structures d'aménagement ont été créées sur site. Il s'agit de la transformation du logement de la ferme de la Gabillière et de la maison des Réfractaires libérée des bureaux en gîtes d'hébergement. À la Gabillière une première structure permet d'accueillir six personnes et les travaux commencés à la maison des Réfractaires selon le parti historique de construction des années 1950 de retrouver deux logements d'une capacité d'accueil en 2013 de 16 personnes au total.

La ferme de l'Ormetrou ayant été libérée de ses occupants depuis le 1er décembre 2012, les diagnostics préalables à la transformation en hôtel de charme 4 étoiles ont pu être réalisés.

Entretien murs soutènement, parterre Est.

© DNC

L'accueil du public

Le projet « Halle d'Accueil » a été initié et les études menées par l'Architecte en chef des monuments historiques ont fait l'objet d'une première présentation aux instances administratives et au personnel de l'Établissement en vue du dépôt de dossier d'autorisation de travaux en 2013.

Cette maison située en sortie de parking le long de la Rue du vieux chemin de la Chaussée permettra de créer un espace global d'accueil du public autour de cette rue. L'implantation d'un distributeur de billets à l'arrière de la maison des boucheries permet d'avoir un premier aperçu des aménagements envisagés pour le service du public. Le projet d'aménagement de la place Saint-Louis en cours d'étude est l'extension logique pour l'accueil des touristes sur le site.

Des travaux d'amélioration de sécurité et de qualité d'accueil du public ont été exécutés sur le parking P2, par la création de deux entrées et deux sorties automatiques, une rationalisation des voies de circulation et la végétalisation des bandes de stationnement complètent cet aménagement.

La reprise de l'activité de loisirs de l'Embarcadère (location vélos, rosalies et barques) a nécessité la mise aux normes électriques de cet espace, l'installation d'une fibre optique a permis à l'Établissement de gérer cette activité ainsi que le kiosque temporaire « snack ».

2.2 Mettre en valeur et présenter au public

RÉOUVERTURE DE L'APPARTEMENT CONTI

Un appartement du XVIIIe siècle ouvert au public après restauration

Au XVIIIe siècle, le château de Chambord a été habité par des hôtes de marque parmi lesquels se distingue le Maréchal Maurice de Saxe, vainqueur de la bataille de Fontenoy en 1745. Pendant quelques années, ce héros militaire mène grand train à Chambord où il meurt en 1750.

Outre l'appartement de parade, il fait aménager au goût du jour des appartements de réception pour ses invités de marque. Il reprend ainsi la tradition de François Ier ou de Louis XIV qui faisaient attribuer aux princes et aux autres courtisans des appartements de quartier ou de tour.

La réouverture de l'appartement Conti du premier étage de la tour Henri V, inauguré lors des 29èmes Journées du Patrimoine, qui ont eu lieu les 15 et 16 septembre 2012, révèle aux visiteurs le décor d'un grand logis. En 1750, cette vaste pièce qui conserve ses boiseries d'époque Louis XV est alors la chambre à coucher du « grand appartement neuf ». Le remeublement de ces pièces est conforme à la démarche historique du Domaine de Chambord. En l'absence de marque particulière portée sur les meubles, seul l'inventaire après décès du maréchal qui date de 1750 peut servir de guide. Les tentures murales et les garnitures des sièges, choisis avec un restaurateur, correspondent à l'interprétation contemporaine de ce document d'archives.

Dans cette pièce, des meubles de menuiserie d'époque Louis XV déjà disponibles au château ont été regarnis de tissu et la pièce a reçu un mobilier d'ébénisterie : une commode, un secrétaire à pente, une table à écrire en bois noirci, etc. Les deux cabinets adjacents servent de « vitrines » pour présenter dans une garde-robe de petits objets liés à l'hygiène et à la vie quotidienne. Des acquisitions spécifiques ont eu lieu en 2012 pour meubler ces pièces conformément à l'inventaire de 1750.

Il est important de combattre l'idée reçue que Chambord serait un château vide. L'État a mené depuis la Deuxième guerre mondiale une politique d'acquisition remarquable de ténacité qu'il convient de poursuivre. Chambord abrite aujourd'hui une collection de près de plus de 4 500 objets, meubles et œuvres d'art dont une très importante collection de tapisseries. Le vide du monument est donc une idée fausse. »

Détail appartement Conti après les travaux.

© Guillaume Perrin

© DNC

© DNC

ACCUEIL DU PUBLIC EN FORÊT : VISITES 4X4 ET BRAME

Visites 4x4

L'année 2012 a battu des records en fréquentation des visites 4x4.

Un CDI à temps plein, un CDD pour la haute saison et un dernier CDD pour la très haute saison ont été nécessaires pour répondre à la demande des visiteurs.

Taux de remplissage :
- Hiver : 35 % pour 358 billets vendus.
- Printemps : 65 % pour 1 521 billets vendus.
- Été : 77 % pour 3 616 billets vendus.
- Automne : 24 % pour 335 billets vendus.

Soit une recette de 87 120 € (48% de plus que 2011, ce qui permet de revenir au niveau de 2010).

La saison 2013 risque d'être un peu différente : notre service prend en compte désormais les scolaires et les forfaits à la journée les mardis d'avril à juin et les deux premières semaines de septembre. Aussi, un nouveau CDI va renforcer le premier à partir de mars.

Brame

L'écoute du brame attire toujours un grand public surtout au moment du « pic du brame » fin septembre. Un retard d'une bonne semaine dans la vigueur du brame a gêné les observations. En effet, nous observons habituellement un début de brame vers le 15 septembre. C'est pour cette raison que nous commencerons les sorties brame 2013 du samedi 14 septembre jusqu'au vendredi 20 par une écoute les soirs uniquement ; du samedi 21 septembre au dimanche 6 octobre, matins et soirs.

La recette combinée de « l'intimité du brame » et du « cœur du brame » a été de 26 700 €.
- Intimité du brame : taux de remplissage : 94 %, recette de 20 300 € soit -7 % par rapport à l'année passée (moins de journées ouvertes par rapport à l'année précédente).
- Cœur du brame : recette : 6 400 €. Il n'y a pas de référence puisque c'est une nouvelle prestation.

La nouvelle prestation nommée « cœur du brame » a donc été inaugurée cette année. Elle vise les photographes avertis, qu'un guide place dans les miradors du parc durant 3 heures en soirée. Les groupes constitués sont de 4 personnes maximum, placés sur des miradors sélectionnés chaque soir aux meilleurs endroits du parc.

2.3 Accueillir et développer la fréquentation

© DNC

FRÉQUENTATION ET RECETTES 2012

L'année 2012 totalise 775 774 entrées, soit une fréquentation totale en légère baisse par rapport à 2011 avec -3 687 entrées et -0,47 %. C'est un bon résultat qui devient la 2ème meilleure année après le record de 2011, ceci dans un contexte économique difficile et durant une année avec beaucoup d'élections ne favorisant pas l'activité touristique.

La baisse provient des « plein tarif » et « tarif réduit » (-12 000 entrées), les gratuités et les scolaires sont stables ou en légère baisse, les professionnels du tourisme augmentent avec +9 000 entrées. Ce sont les individuels qui provoquent la baisse malgré la progression de la fréquentation des groupes. Décomposition des entrées par tarif :

- plein tarif : 42 %
- gratuité : 24 %
- professionnels du tourisme : 22 %
- scolaires : 7 %
- tarif réduit : 5 %

En pourcentage, toutes les catégories tarifaires restent stables (la baisse se répartit proportionnellement) sauf les professionnels du tourisme qui augmentent en passant de 21 à 22 % : ceci grâce à l'augmentation des entrées réglées par voucher +2 000 entrées (passage de 19 000 à 21 000) et des entrées provenant des ventes à l'avance en nombre +5 500 (passage de 60 500 à 66 000 entrées) soit +9 %.

Au niveau de la répartition mensuelle entre 2011 et 2012, le poids du cumul des mois d'avril, mai, juin reste stable à 33 %, de septembre à octobre stable à 16 %. La variation se fait entre la haute saison qui baisse avec août

en diminution de 21 à 19 % et la basse saison qui augmente avec novembre de 3 à 4 % et janvier de 1 à 2 %. Cela correspond à la baisse d'individuels en haute saison et l'augmentation de groupes en basse saison, (à noter 3 records mensuels en janvier, mai et novembre 2012).

Cette baisse des individuels se constate aussi au niveau des parkings entre 2011 et 2012, par la baisse de -1,62 % des V.L. sur le P0 et de -13,09 % sur le P2. Cela met aussi en évidence une sous-utilisation du P2 au profit du P0.

Dans le même temps, les bus bonifiés (visiteurs château) sur le P1 augmentent de 5,29 % alors que les bus (stop-photos) diminuent de 6,76 %. Le nombre global de bus reste stable mais la part des bus visiteurs augmente. Les minibus bonifiés (visiteurs château) progressent aussi. Cela correspond à l'augmentation des entrées professionnels du tourisme.

À noter, la forte baisse des camping-cars sur le P1 avec -9,67 % (baisse d'individuels en août). La tarification excessive des nuitées a circulé chez les camping-caristes. Il est maintenant nécessaire de communiquer, cette année, auprès de cette catégorie de visiteurs en annonçant aux associations de camping-caristes la baisse de 50 % du prix de la nuitée sur les parkings de Chambord.

© DNC

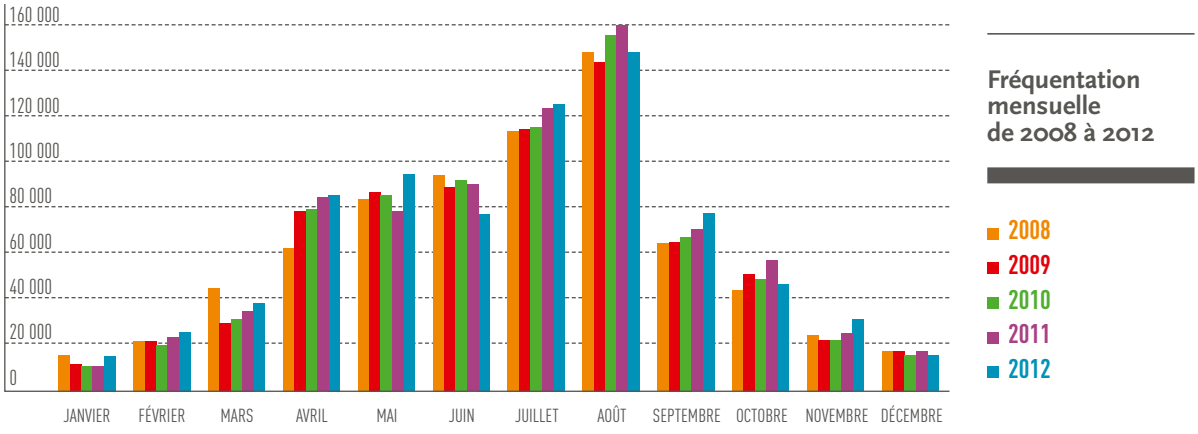

Fréquentation mensuelle de 2008 à 2012

Principales variations de la clientèle étrangère

PAYS	2011	2012	2012-2011	%
ESPAGNE	32 123	28 164	- 3 959	- 12,32
ITALIE	30 102	26 798	- 3 304	- 10,98
USA	28 411	28 292	-119	-0,42
ALLEMAGNE	28 045	28 988	+ 943	+ 3,36
PAYS BAS	19 308	16 084	- 3 224	- 16,70
BELGIQUE	18 775	17 836	-939	-5,00
CHINE	18 322	20 933	+ 2 611	+ 14,25
GRANDE BRETAGNE	18 031	17 431	-600	-3,33
JAPON	17 330	19 780	+ 2 450	+ 14,14
RUSSIE	13 690	15 924	+ 2 234	+ 16,32

Pourcentage des visiteurs par continent

PAYS	2007	2008	2009	2010	2011	2012
AFRIQUE	0,22 %	0,16 %	0,15 %	0,21 %	0,21 %	0,24 %
AMÉRIQUE	9,08 %	8,73 %	7,56 %	7,97 %	8,04 %	7,98 %
ASIE	6,54 %	5,82 %	6,51 %	6,60 %	7,84 %	8,55 %
EUROPE	83,05 %	84,21 %	84,72 %	83,98 %	82,70 %	81,91 %
OCÉANIE	1,11 %	1,09 %	1,05 %	1,25 %	1,21 %	1,33 %

© DNC

Le nombre de visiteurs étrangers baisse légèrement. La proportion passe de 47 % à 46,5 %, la clientèle étrangère est à l'origine de la baisse de 2012.

À retenir, la progression de l'Asie avec le Japon et la Chine, la baisse de l'Europe (malgré l'augmentation de la Russie) avec les pays du Sud tels que l'Espagne et l'Italie mais aussi avec un pays du Nord comme les Pays-Bas.

L'Allemagne fournit notre première clientèle étrangère suivie des États-Unis alors que l'Italie et l'Espagne, qui occupaient ces 2 premières places depuis 2005 (début de la collecte des provenances), passent en 3ème et 4ème position.

La clientèle française reste stable en quantité mais gagne 0,5 % en proportion en passant de 53 à 53,5 %.

À noter, l'importance grandissante des visiteurs venant de Paris et du Loiret alors que ceux venant du Loir-et-Cher est en baisse.

Principales natures de recette en hausse

La recette globale de la régie (avec les recettes à percevoir) se monte à 9 037 201,35 € soit +231 240,07 € et +2,63 % par rapport à 2011, cette augmentation est générée par :

- La restauration :

+158 039 € grâce à l'optimisation du fonctionnement du Café d'Orléans

- La boutique :

+149 085 € avec une amélioration de la gamme des produits, de la marge et de l'approvisionnement

- Les activités de loisirs :

+147 736 € (nouvelle activité)

- Les visites « individuels » :

+57 860 € : Pour une 1ère moitié grâce aux visites 4x4 (+28 324 €) qui battent le record de 2009.
Pour une 2ème moitié grâce aux visites insolites (+27 368 €).
Le taux de prise remonte de 6,05 % à 6,78 % grâce à un effort de la programmation de visites sans pour cela revenir au niveau des 8,15 % de 2009.

Nature de recette à la baisse

Le droit d'entrée : -150 449 € en raison de la baisse de fréquentation « individuels payants » et la baisse des achats de billets à l'avance (anticipation décembre 2011).

Répartition de la clientèle française par département

DÉPARTEMENT	2011	2012	2012-2011	%
75	25 407	27 214	+ 1 807	+ 7,11
41	24 340	22 990	- 1350	- 5,55
45	18 650	19 456	+ 806	+ 4,32
78	14 187	13 924	- 263	- 1,85
92	13 266	14 095	+ 829	+ 6,25
37	10 518	10 434	- 84	- 0,84
91	10 064	9 127	- 937	- 9,31
59	9 660	9 705	+ 45	+ 0,47

© L. de Serres

Répartition des recettes

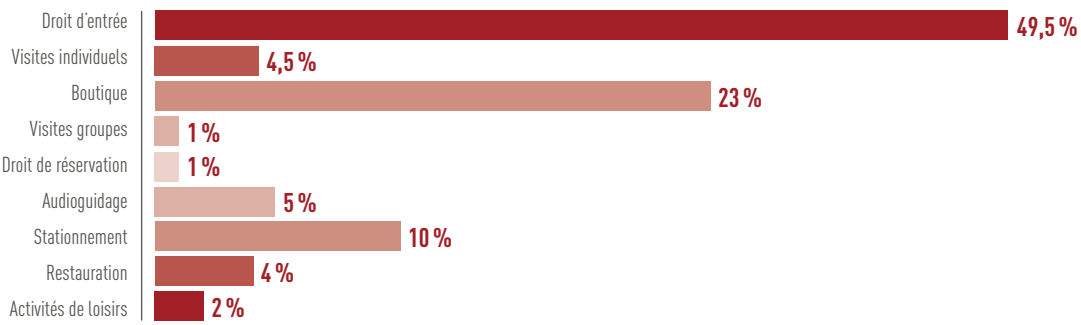

2.4 Contribuer à la connaissance du château et du domaine

BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATION

Le plan de communication appliqué sur l'année 2012 a été marqué par la diversité des supports utilisés. Le service de communication a concentré ses efforts non seulement sur une campagne d'affichage importante mais également sur des supports divers et variés tels que les réseaux sociaux.

Chambord se mobilise sur la toile !

Après Facebook et Twitter, le Domaine national de Chambord augmente sa présence sur internet.

En 2012, le Domaine national de Chambord a rejoint la communauté Instagram ! Ce réseau permet de prendre et partager des photos à partir de smartphones. Instagram est également en lien avec des sites tels que Facebook, Twitter… et permet de partager une photographie à partir des réseaux sociaux.

Le site internet Pinterest, dédié à la photographie, met également en valeur le Domaine national de Chambord, grâce à ses propres photographies mais également celles des visiteurs.

Une campagne d'affichage réussie

Au cours de l'année 2012, les campagnes d'affichage ont été nombreuses afin de promouvoir les événements du Domaine national de Chambord. Ces différentes campagnes, diffusées majoritairement dans la région Centre et sur quelques sites alentours, ont permis de toucher un public local important. Les nouveautés proposées en 2012 au niveau de la programmation culturelle ont été diffusées clairement sur les campagnes d'affichage. Divers projets ont profité de cette campagne d'affichage : l'exposition Rebeyrolle, les Nuits insolites, Rêve de lumière…

Un dépliant attractif diffusant la programmation culturelle de l'année 2012 a également été largement diffusé. Ce document a fait l'objet d'une distribution sur le réseau grand tourisme parisien.

Une revue de presse étoffée

Développer les relations avec les médias est un des moyens pour accroître la notoriété du Domaine national de Chambord, et permet de véhiculer une image dynamique vers l'extérieur. Les relations presse concernent en grande partie la couverture des événements et l'actualité du Domaine national de Chambord, tels que le festival, le concert de trompe, ou encore le mécénat. Chaque événement peut devenir une actualité pour les supports nationaux ou régionaux et contribuer au rayonnement du site.

Les différentes manifestations organisées par le château de Chambord en 2012 ont été, dans l'ensemble, abondamment relayées par la presse locale et nationale. Les articles de presse relevés au cours de l'année 2012 concernent les différentes actions et projets du Domaine national de Chambord. La revue de presse concerne souvent le champ de l'art et de la programmation culturelle. Cependant, Les travaux menés par le domaine font largement partie des sujets privilégiés des journalistes.

Les expositions d'art contemporain ont amplement attiré la presse spécialisée dans les arts. Les magazines Connaissances des arts, Beaux-arts, Artension, Le Quotidien de l'Art, L'Œil et Art actuel ont relaté les diverses expositions de l'année.

De nombreux blogs, spécialisés pour la plupart dans l'art contemporain, ont rédigé des articles présentant les divers événements de Chambord. Nous pouvons notamment retenir un post du blog de Mediapart à propos de l'exposition Rebeyrolle ou bien les nombreux articles publiés par Patrimoine en blog.

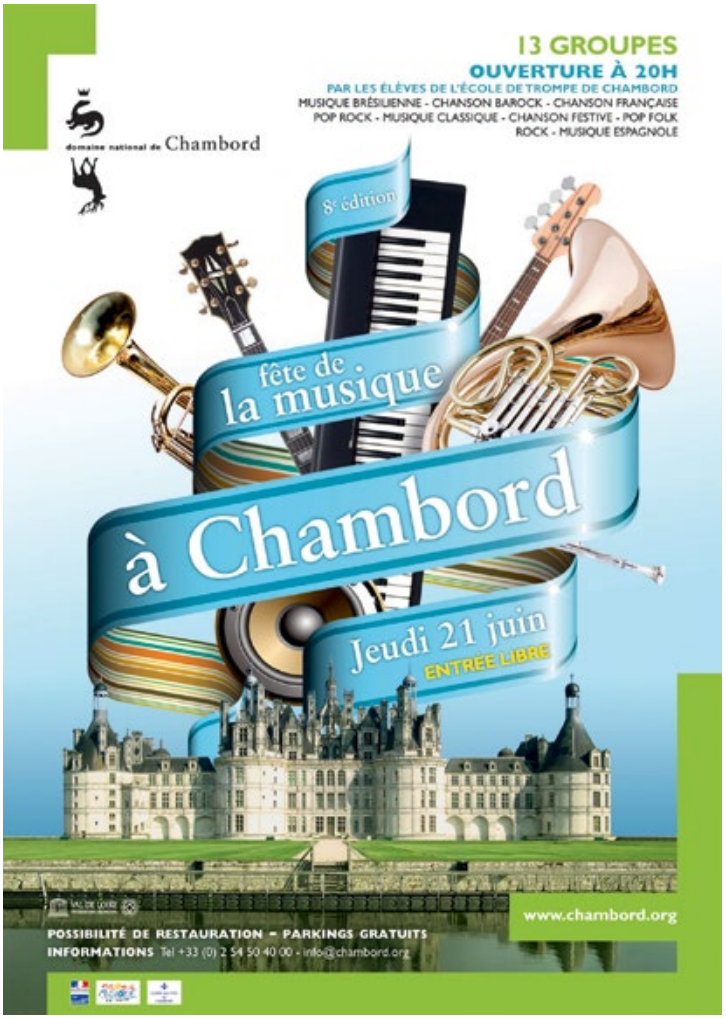

© DNC

Affiche diffusée lors de la fête de la musique 2012.

2.5 Proposer une programmation culturelle de qualité

L'année 2012 a permis de fidéliser, mais également d'accroître un public déjà sensibilisé à la nouvelle programmation culturelle du Domaine national de Chambord, initiée en 2010. Ce résultat est essentiellement dû à quatre facteurs : la reconduction des mêmes lignes programmatiques, qui en souligne la visibilité et la permanence ; l'augmentation des retours médiatiques ; deux expositions d'ampleur ; enfin l'augmentation de notre base de données contact, multipliée par 5 en 2 ans. Notons que l'ensemble de la programmation correspond à un coût de 250 000 € pour l'EPIC (hors masse salariale de 4 agents), ce qui constitue une charge très modeste eu égard aux événements générés.

LE TEXTE : ÉCRIVAINS À CHAMBORD ET RÉSIDENCE D'ARNO BERTINA

Écrivains à Chambord
Dernier dimanche du mois à 15h

Le cycle de lectures Écrivains à Chambord s'est poursuivi avec succès en 2012.

Gratuits et peu onéreux pour le Domaine, ces rendez-vous littéraires ont trouvé un public fidèle qui apprécie autant la lecture que la discussion et la séance de dédicace qui la concluent. Jean-Christophe Bailly, Maylis de Kerangal, Christian Prigent, Antoine Volodine, Arno Bertina et Nancy Huston / Claude Barthélémy se sont succédés dans la salle des Soleils et celle des Illustres avec une fréquentation optimale pour les venues de Jean-Christophe Bailly et Nancy Huston. Le public cumulé est au total de 500 personnes.

Différents partenariats ont été établis pour cet événement : CICLIC, Librairie Labbé, Champagne Charles Collin, Saint Michel.

Résidence d'Arno Bertina
Juillet - septembre

Du 1er juillet au 30 septembre, le Domaine national de Chambord a accueilli l'écrivain A. Bertina pour une résidence de création consacrée à la finalisation de l'ouvrage intitulé *Numéro d'écrou* conçu comme un photo roman autour des clichés d'A. Michalon sur la vie d'un clandestin sans papier. Cette résidence a été l'occasion pour l'écrivain de tenir un journal d'écriture, sous la forme d'un blog hébergé par CICLIC (Sebecoro-Chambord), qui rassemble au final une centaine de pages. Deux rencontres

© DNC

ont été organisées pendant la résidence : une rencontre publique à la Bibliothèque Abbé Grégoire de Blois (21 septembre) durant laquelle A. Bertina a pu évoquer sa résidence à Chambord, le blog et son dernier livre (*Je suis une aventure*) et une lecture de fin de résidence au château (30 septembre). Il a ainsi pu rencontrer une centaine de personnes au total, beaucoup découvrant ses romans pour la première fois, et se consacrer à la rédaction finale de son projet, ce qui constitue le cœur d'une résidence de création telle qu'elle a été conçue dès l'origine.

LA MUSIQUE :

FÊTE DE LA MUSIQUE, CONCERT DE TROMPES ET 2ÈME FESTIVAL DE CHAMBORD

Fête de la musique
Jeudi 21 juin à 20h

Plus de 10 000 personnes ont assisté à cette huitième fête de la musique chambourdine. Comme l'an passé, l'ambiance conviviale a été assurée par treize groupes répartis aux abords et dans la cour du monument.

L'École de trompes de Chambord et la buvette du comité des fêtes étaient également de la partie !

Concert de trompes
Samedi 7 juillet à 19h30

Pour la première fois le traditionnel concert de trompes, programmé au mois de juillet, a pu profiter des installations scéniques montées pour le second festival de Chambord.

© DNC

© DNC

Dirigées par Pierre Charpentier, les trompes de l'École de Chambord ont partagé la scène avec une autre formation de la Région, le Bien Aller du Centre, qui est l'un des meilleurs ensembles de ce répertoire. Plus de 550 amateurs de trompes ont assisté à ce concert, dont 420 entrées payantes.

2e festival de Chambord
Du 10 au 27 juillet

Avec 15 concerts (contre 19 en 2011) organisés dans la cour du château mais aussi dans la chapelle royale, la grande salle des Communs d'Orléans et l'un des combles du donjon, la programmation élaborée par Vanessa Wagner a réaffirmé la volonté d'offrir un très large répertoire, qui constitue la marque de fabrique du festival : des musiques populaires (on pense notamment à l'incroyable concert de jazz du duo Portal-Hamasyan ou à la création Resistencia !) et savantes, en croisant des musiciens internationalement reconnus et de jeunes artistes émergents. Et le charme a opéré puisque le nombre de spectateurs de cette nouvelle édition a atteint 2 800 personnes soit une hausse de 17 %.

Malgré des prévisions de fréquentation peu optimistes pour les festivals de l'été 2012, une météo capricieuse et la difficulté inhérente aux deuxièmes éditions qui ne bénéficient plus de l'effet de nouveauté, le bilan du 2e festival de Chambord est largement positif.

En plus d'un nombre de partenaires médias plus important que l'an passé – Télérama, La Nouvelle République, RCF, Radio classique, Radio Vinci Autoroutes, Qobuz et Mezzo –, le 2e festival de Chambord a de nouveau bénéficié d'une bonne couverture médiatique avec notamment des articles dans La Nouvelle République, Le Figaro, Ouest France, Le JDD et Classica, de nombreuses dépêches, un reportage et un JT direct sur France 3 Centre.

© DNC

© DNC

LES BEAUX-ARTS :
GEORGES ROUSSE ET REBEYROLLE À CHAMBORD

Georges Rousse à Chambord
Du 11 mars au 20 mai 2012

Au cours de ses trois mois de résidence passés à Chambord en 2011, Georges Rousse a choisi d'investir trois lieux pour y élaborer autant de structures différentes : le comble Dieudonné en janvier, le rez-de-terrasse Dieudonné en juillet et le comble Henri V en fin d'année.

L'exposition, accompagnée d'un petit catalogue, a présenté pour la première fois dans la longue carrière de l'artiste toutes les étapes de son travail : du dessin préparatoire à la photographie en passant par les installations que le public a pu visiter librement ou accompagné, saisissant ainsi l'écart entre la structure dans l'espace et la bidimensionnalité de la photographie qui en fige la présence. L'installation du

© DNC

Georges Rousse, Chambord, 2012.

rez-de-terrasse était accessible librement tandis que les deux autres, situées dans les combles, n'étaient accessibles que par le biais de visites guidées, certaines thématiques, assurées par le service des visites. Ces visites ont été rapidement complètes, le catalogue épuisé et la presse enthousiaste (notamment Libération, France culture, France 3, etc.), preuve du succès public de l'exposition.

Des ateliers pédagogiques conçus sur le thème des anamorphoses en résonance avec le travail de Georges Rousse et proposés par les animateurs ont réuni plusieurs dizaines d'élèves.

L'accès à la structure du rez-de-terrasse a été maintenu à l'issue de l'exposition.

Fragments d'un discours onirique

Du 12 mai au 7 octobre 2012

L'idée de s'associer au parcours « Songe d'une nuit d'été », organisé par les FRAC Centre, Poitou-Charentes et Pays de la Loire, faisait sens à Chambord à plusieurs titres.

Chambord est tout d'abord un des hauts lieux patrimoniaux qui offre à l'art contemporain un très beau terrain d'expression et qui lui consacre une belle part de sa programmation culturelle, tout comme Chaumont-sur-Loire, l'abbaye de Fontevraud ou encore le château d'Oiron. D'autre part, Chambord, lieu de mystère, privilégie les œuvres et les thématiques qui laissent place au rêve. Ainsi, huit œuvres (Cantor, Ardouvin, Fleischer, Boltanski, Casebere et Delibiot), auréolées d'un onirisme parfois inquiet, furent exposées au premier étage de l'aile royale, hors du circuit de visite habituel, dans les salles, vierges de toute restauration, jouxtant l'appartement de François 1er. La communication de cette exposition, mutualisée entre les dix sites participants, a été pilotée par le FRAC Pays de la Loire.

© DNC

© DNC

Rebeyrolle
Du 10 juin au 23 septembre 2012

Pendant quatre mois, le château a été l'écrin d'une exposition événement. Plus de trente ans après la fameuse rétrospective au Grand Palais en 1979, réalisée du vivant de l'artiste, Chambord a souhaité rendre un très bel hommage à l'un des plus grands peintres européens de la seconde moitié du XX^{e} siècle : Paul Rebeyrolle (1926-2005). Ce ne sont pas moins de 51 toiles qui furent exposées à Chambord sur près de 900 m^{2}, grâce à la précieuse collaboration de nombreux collectionneurs, galeries et musées (Espace Paul Rebeyrolle d'Eymoutiers, Galeries Claude Bernard, Lelong, Jeanne Bucher…) consacrant des thèmes majeurs de l'œuvre de Rebeyrolle : la place de l'homme dans la société, face à la nature, face au pouvoir.

Pour réaliser cette exposition, Chambord a pu bénéficier de la précieuse et généreuse collaboration de M. Jean-Louis Prat, commissaire de l'exposition et grand spécialiste de la peinture du XX^{e}, qui fut directeur de la Fondation Maeght pendant trente-cinq ans. La couverture presse a été excellente : outre les nombreux relais sur les blogs et revues spécialisés et dans la presse locale, l'exposition a été relayée par des articles parus dans Le Monde, Télérama, le JDD, le journal télévisé de France 3 et de TF1.

Bien qu'il soit toujours difficile de quantifier les visiteurs venus spécialement pour l'exposition, le succès de cette dernière peut néanmoins être apprécié à l'aune des ventes du catalogue (coédition Somogy), épuisé avant le dernier week-end d'exposition.

Bambi et les danseurs étoiles, opus 2
Du 16 décembre au 28 février 2012

Le Domaine national de Chambord a saisi, en fin d'année, l'opportunité de présenter un jeune artiste émergent de la scène française, Julien Salaud. L'accrochage a été réalisé dans la grande salle du canton François 1er, au deuxième étage du château. Julien Salaud est l'inventeur d'un monde unique, poétique, neuf et enivrant au centre duquel l'animal tient une place essentielle. Tour à tour « momifiés » pour reprendre l'expression de l'artiste, ou repré-

© DNC

sentés sur une fresque murale faite de fils blancs tendus entre des étoiles (clous), qui évoque ainsi une constellation, les animaux de Julien Salaud évoluent dans un univers qui oscille entre féérie et fantaisie inquiète, directement inspirée des peintures rupestres des grottes de Lascaux. La galerie Suzanne Tarasieve, qui soutient le travail de l'artiste, a été partenaire de l'opération.

© DNC

Œuvre présentée lors de l'exposition de Julien Salaud.

THÉÂTRE, DANSE ET PERFORMANCES : LA NUIT INSOLITE

Nuit Insolite

18 et 19 mai

Le concept des nuits insolites demeure et prend de l'ampleur : trois spectacles sont proposés à un public qui ignore tout de la programmation et ne découvre l'identité des artistes qu'il vient de voir ou entendre qu'à l'issue de chacun d'entre eux. Au moins l'un des spectacles proposés est une création, et l'ensemble de la soirée joue avec la notion de surprise, de déplacement, de retournement de sens. Au cours de chacune des deux soirées, qui ont affiché complet, le public a pu découvrir le champagne Collin, offert au cours d'un entracte-dégustation.

Chanter voel par grant amour. Chansons du XIIIe siècle par Diabolus in Musica

Pour Chambord, l'ensemble tourangeau Diabolus in Musica a relevé le défi d'interpréter des chants médiévaux dans l'obscurité totale : une fois l'effet de surprise dissipé, l'obscurité offrait une qualité d'écoute inhabituelle permettant un rapport exceptionnel aux voix et aux instruments (flûte, harpe et vièle à archer).

L'encyclopédie du Professeur Glaçon de François Sarhan (création)

À mi-chemin entre le théâtre, la musique, le texte, l'installation audio et vidéo, la déambulation fantasmatique à laquelle François Sarhan invitait le public consistait à se déplacer dans les méandres du temps et les espaces confidentiels de Chambord. L'artiste jouait sur un rapport fiction-réalité pour semer le trouble chez le spectateur et l'emmener aux frontières de la vraisemblance, notamment en organisant cette déambulation grâce à la collaboration de vrais-faux guides du château dont la parole, d'abord conforme à celle de véritables visites, prenait progressivement un tour grotesque oscillant entre l'univers de Borges et celui de Jarry.

Vide accordé de la compagnie Retouramont

Suspendues à une pyramide de corde reliée au monument, qui délimitait un volume immense, trois danseuses sont venues une fois la nuit tombée s'interposer entre cette structure et l'architecture du château, telles des araignées évoluant sur leur toile. L'effet onirique était frappant, et assurait une conclusion de belle facture à ces soirées particulières.

2.6 Ouvrir le château au public

UNE POLITIQUE DES PUBLICS À CONFORTER

Une nouvelle organisation

Au cours de la première année de plein exercice du chef de service, des changements sont intervenus en 2012 dans l'organigramme de la direction avec le rattachement de la cellule Réservation. Cela permet de disposer sous une seule autorité de toute la chaîne opérationnelle de la visite du château et des activités annexes, en lien avec les autres services concernés.

Les analyses menées par le chef de service et validées par la direction générale laissent apparaître un réel déficit de personnel que des contrats de type CDD ont pu pallier en 2012, au prix d'une réévaluation sensible des besoins. Le projet de recrutement de trois CDI est intégré aux projets budgétaires pour 2013.

© DNC

Par ailleurs, les missions spécifiques du référent au sein de l'équipe ont été analysées et redéfinies. Il est apparu indispensable de disposer d'un réel statut de chef d'équipe journalier, avec une fiche de poste et un complément de salaire au prorata des jours d'exercice de cette mission.

Activités éducatives

Les prestations à l'attention du public scolaire

En 2012, le nombre de prestations à destination des groupes scolaires (visites, ateliers et cahiers d'activités, château et forêt confondus) a baissé de - 5,78 % par rapport à 2011, passant de 986 à 929 prestations, soit 23 796 jeunes reçus en 2012 contre 25 634 en 2011.

Dans le détail, le nombre de visites guidées et d'ateliers au château est en hausse cette année, respectivement de + 4,88 % et + 12 %, alors que l'effectif de l'équipe des guides s'est réduit d'une personne, ce qui inverse la tendance à la baisse enregistrée entre 2011 et 2010.

Le nombre d'ateliers proposés en forêt a quant à lui baissé de -19,19 %, ceci s'expliquant par le fait que l'unique animatrice qui les dispense a obtenu un aménagement de temps de travail partiel. Il est prévu pour y remédier de recourir à deux animateurs forêt pour 2013.

La baisse la plus importante s'enregistre sur les prestations de visite libre accompagnée de cahiers d'activités, au château comme en forêt, correspondant respectivement à -41,66 % et -42,42 %. Cependant, cette baisse est loin d'être alarmante, au château tout au moins, car elle révèle très exactement que les 70 groupes scolaires qui ne se sont pas tourné vers la visite libre avec supports pédagogiques ont pu bénéficier au château d'une prestation encadrée de type visite ludique ou atelier. L'objectif de pouvoir mieux répondre aux demandes de prestations encadrées a donc été atteint.

© DNC

Des nouveautés 2012

Un nouvel atelier de photographie au château

L'année 2012 a permis de concrétiser une nouvelle offre d'atelier de photographie autour de l'exposition du plasticien-photographe Georges Rousse, dans la continuité de l'action qui avait été menée lors des Académiales fin 2011, au moment de la résidence de cet artiste à Chambord. Cet atelier, conçu en partenariat avec des enseignants d'arts plastiques et relayé par des conseillers pédagogiques du Loir-et-Cher, a trouvé un écho favorable auprès des enseignants d'arts plastiques de collège et des enseignants du primaire, dans leur enseignement de l'histoire des arts. 23 classes ont ainsi été reçues dans cette démarche d'atelier artistique, assortie d'une visite des installations de Georges Rousse, soit 514 élèves de primaires (cycle III) et collège.

De nouvelles maquettes pédagogiques

En vue d'améliorer la qualité des outils pédagogiques utilisés lors des ateliers, le service éducatif a conçu et fait réaliser une maquette en bois des voûtes du second étage et du système d'étanchéité des terrasses, ainsi qu'une maquette des charpentes. Les élèves pourront ainsi se familiariser avec le montage et comprendre dans le détail des principes architecturaux. Ces maquettes sont également conçues pour être facilement transportables, dans l'objectif de pouvoir les utiliser lors des manifestations extérieures comme les salons ou dans les établissements scolaires.

Journées d'information

Le service éducatif a participé en 2012 à plusieurs journées d'information dans le but de promouvoir ses activités :

- Présentation des activités éducatives aux enseignants du premier et second degré lors du Forum patrimoine tenu au château de Blois les 9 et 10 mai 2012.
- Journée d'information et de présentation des activités éducatives aux enseignants du premier et second degré le 24 octobre 2012.
- Tenue d'un stand de promotion des activités éducatives au Salon de l'Éducation à Paris du 22 au 24 novembre 2012.

© DNC

Participation à des événements annuels en direction du public scolaire

Comme chaque année, le service éducatif s'est associé à l'USEP 41 et au rectorat d'Orléans-Tours pour organiser des ateliers ou animations en direction du public scolaire :

- 22ème « Étoile Cyclo » : accueil d'environ 1 200 élèves de cycle 3 du département en étape à Chambord lors de leur randonnée vélo et animation d'un parcours dans le château sous forme de quizz le mercredi 23 mai 2012.
- 11ème « P'tites Randos » : animation ludique au château et randonnée à énigmes en forêt pour les 500 enfants de cycle 2 des écoles du département les 4 et 6 juin 2012.
- Concours académique « Jeunes auteurs pour l'Europe » : animation de deux ateliers patrimoine aux élèves du secondaire en janvier puis remise des prix aux lauréats le 21 septembre.
- Les « Académiales » : dans le cadre du partenariat avec l'Académie Orléans-Tours et la DRAC Centre, 6 classes de 6ème ont participé à la découverte de Chambord sous l'angle du thème Les traces du passé les 13 et 20 novembre 2012. Pour l'occasion, les élèves ont exploré 4 lieux du château et 4 lieux en forêt avec un support pédagogique conçu pour la circonstance, encadrés par un animateur.

© DNC

DES MANIFESTATIONS NATIONALES RELAYÉES DANS LE DOMAINE

Journées de l'archéologie

Depuis quelques années, à la fin du mois de juin, le Domaine de Chambord s'associe à l'INRAP pour faire découvrir au public l'archéologie. La Direction du Patrimoine et des Publics a organisé cette année plusieurs animations, au château et en forêt.

- dans le château une présentation de vitrines de vestiges archéologiques découverts lors de prospections dans le parc de Chambord ou au cours de fouilles dans les latrines du château. Des panneaux explicatifs et l'intervention d'un guide permettaient aux visiteurs de comprendre l'organisation des fouilles et les principales découvertes réalisées depuis une dizaine d'années.
- en forêt, le public était invité à participer, grâce à un livret d'orientation, à une « archéo-balade » dans la zone ouverte. Cette animation a permis de dévoiler la richesse historique du parc, souvent ignorée. Sur l'un des chemins de randonnée les plus empruntés le week-end, le public pouvait rejoindre trois sites archéologiques.
- Journées du Patrimoine : La principale activité liée aux collections les 15 et 16 septembre lors des journées du patrimoine a été l'ouverture au public de l'appartement de la princesse

de Conti. Cet espace, fermé depuis 10 ans, a été restauré et remeublé selon les inventaires de 1750 et 1751. Cette restauration n'est d'ailleurs pas terminée et se poursuivra en 2013 par les restaurations du lit, de l'écran de cheminée et de deux chaises.

Les 29e Journées européennes du Patrimoine

15 et 16 septembre 2012

Les JeP sont un rendez-vous incontournable de convivialité et d'échange pour le Domaine national de Chambord et ses visiteurs, sous le thème des « Patrimoines cachés ». L'accent a donc été mis sur la présentation, en visite libre ou accompagnée, d'espaces rarement ouverts au public : combles de la chapelle, entresols et escaliers de l'aile royale, « Eschansonnerie de Madame ».

Comme les années précédentes, le personnel du château était costumé pour le plus grand plaisir des visiteurs, replongés au siècle de la Renaissance, et une joueuse de luth assurait une ambiance musicale dans le château. Le public bénéficiait également d'une entrée à tarif réduit.

© DNC

Animation en costume autour du jeu « Fluviale poursuite » pour le Salon « Spectaculaire » à Paris.

DES OPÉRATIONS DE PROMOTION TOURISTIQUE NATIONALE

La conservation au service de la promotion touristique

Le service de la conservation a participé en 2012 à trois opérations de promotion touristique : des animations estivales sur une aire de l'autoroute A10 organisées en partenariat avec le CDT Touraine, le salon de l'éducation qui s'est tenu au parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris en novembre et le salon « Spectaculaire » organisé les 22 et 23 septembre 2012 sur les bords du canal Saint Martin à Paris. Ce dernier rendez-vous a été, sans conteste, le plus marquant : le site de Chambord, associé à plusieurs sites touristiques partenaires du Val de Loire bénéficiait d'un grand stand, visible et attractif.

Les équipes de Chambord ont proposé lors de ces journées de nombreuses animations, très appréciées : reconstitution d'une maquette de voûte en tuffeau, puzzle géant reprenant le plan du château de Chambord et, surtout, le jeu « Fluviale poursuite » créé l'année précédente pour les Journées européennes du Patrimoine. Elles ont permis de présenter l'offre éducative et culturelle proposée par le Domaine mais aussi de tester auprès du grand public des animations qui seront peut-être, dans l'avenir, proposées aux visiteurs du château (ex. : projet d'atelier pour les familles autour du jeu « Fluviale poursuite »). Le bilan de ces journées est difficilement quantifiable mais l'affluence sur les différents salons promet une fréquentation supplémentaire pour le Domaine national de Chambord.

2.7 Assurer la gestion forestière et cynégétique

LA GESTION DU PARC FORESTIER

L'effort porté depuis 2009 sur les travaux de régénération forestière, s'est accentué en 2012. Profitant de l'excellente glandée de 2010, les taillis et les nombreux semis dans les zones engrillagées exploitées en 2011 ont été mis en lumière. Ainsi, 3276 m³ de bois ont été vendus en 2012, pour une recette de 155 319 € HT, dont 921 m³ de bois de chauffage pour 6 279 € aux personnels du domaine, aux habitants de la commune de Chambord et à quelques personnes extérieures.

- Plantations : 36 ha de plantations ont été réalisées en pin sylvestre et pin laricio pour combler les vides forestiers existant et optimiser les zones engrillagées.
- Cloisonnements : 90 ha ont été cloisonnés à 10 mètres d'axe en axe afin de les rendre accessibles aux ouvriers forestiers et permettre la réalisation de travaux de dégagement, de nettoiement ou de dépressage.
- Traitements : des traitements chimiques sur la molinie et la fougère, ainsi que du broyage et du crochetage sur une centaine d'hectares ont été réalisés dans le but de sauver les régénérations naturelles existantes.
- Prairies : les labours de printemps et semis ont concernés 50 ha. Un atlas des prairies a été réalisé afin d'en assurer le suivi.
- Coté routes, un atlas des routes a été constitué afin d'y recenser les travaux effectués.

© DNC

© DNC

© DNC

Aménagement forestier

L'inventaire forestier ayant été finalisé en début d'année, il a permis de mettre à jour le sommier de la forêt.

Ce sommier est la mémoire de la forêt : il s'agit d'un journal dans lequel sont consignés les événements marquants de la vie de la forêt. Il permet d'établir des projections sur les modifications et évolutions à opérer sur le site.

L'aménagement n'a pas pu être terminé avant la fin de l'année 2012. Le directeur de la chasse et de la forêt nous ayant quitté, un service d'aménagement de l'ONF devrait achever cet agencement pour l'automne 2013.

Il en est de même pour le document d'objectif (DOCOB) de Natura 2000.

LA GESTION CYNÉGÉTIQUE

Espèce sanglier

1225 sangliers ont été prélevés lors de la saison de chasse 2012/2013 pour un prévisionnel initial de 1000 au printemps 2012, revu par la suite à 1200 ; les comptages estivaux faisaient état d'une population estimée à plus de 2000 animaux. Les prélèvements sont donc en phase avec les estimations (prélèvement de la moitié de la population avant naissance).

Le prélèvement est en hausse de 65 % par rapport à la saison 2011/2012 durant laquelle 744 sangliers avaient été prélevés.

La nette augmentation de la population est liée à la conjugaison de quatre facteurs :

- Une pression de chasse faible en 2011/2012 ayant permis de préserver le capital reproducteur.
- Une excellente glandée 2011 ayant entraîné une forte reproduction de l'espèce.
- Un printemps et un été 2012 cléments ayant conduit à un taux de survie élevé des marcassins.
- L'augmentation de la ligne budgétaire (agrainage et aliments médicamenteux antiparasitaires) a été nécessaire et efficace.

© DNC

Espèce cerfs-biches

188 cervidés ont été prélevés : 110 femelles et 78 mâles, pour un prévisionnel de 180 à 220 animaux. Le comptage de printemps nous donnait 555 animaux. L'année précédente le prélèvement avait été de 202 cervidés. La réalisation du plan de chasse semble faible par rapport au prévisionnel maximum, vu les observations actuelles du printemps 2013. Les tirs des biches et faons en battue n'ont pas permis la réalisation complète du plan de chasse de 220 animaux. Il serait donc souhaitable d'ouvrir le tir des non coiffés à toutes les battues pour la saison prochaine et de réaliser deux battues spécifiques de cervidés.

Espèce mouflons

27 animaux ont été prélevés : 14 mâles et 13 femelles. Le comptage de printemps nous donnait 113 animaux. L'année précédente, le tableau de chasse comptait 16 animaux.

Panneautage

Une commande de 12 cervidés a permis de réaliser un panneautage fin janvier ; en outre, 3 mouflons pris au filet ont été exportés en Bourgogne et 4 autres ont rejoint la zone cynégétique n° 3, vierge de cette espèce jusqu'à aujourd'hui.

Suivi sanitaire

Aucun désordre sanitaire majeur n'a été relevé pendant la saison 2011/2012.

Quelques cas de gale ont néanmoins été observés en mars 2012. Un traitement à base d'ivermectine a donc été distribué au printemps par voie alimentaire aux sangliers pour régler le problème, avec succès.

Compte tenu de l'importante population de sangliers en place pendant l'été 2012 et de quelques cas de bronchites vermineuses décelées sur de jeunes animaux, il a été décidé de réaliser un traitement à base de flubendazole au mois d'août.

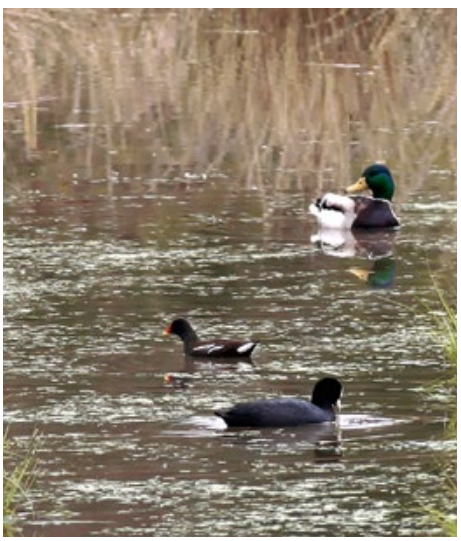
© DNC

ÉTUDES MENÉES SUR LA BIODIVERSITÉ

Dans le cadre de la préparation de la rédaction des DOCOB pour Natura 2000, des études ont été menées :

- sur les odonates par la fédération départementale des chasseurs de Loir-et-Cher,
- sur les espèces végétales et les milieux par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien,
- sur le suivi en interne de la reproduction des grands rapaces nicheurs.

Rapaces nicheurs

- Balbuzard pêcheur : 5 couples présents cette année 2012 dont 4 ont reproduit, donnant naissance à 6 jeunes à l'envol. Parmi eux, 4 ont pu être bagués.
- Circaète Jean-le-Blanc : 3 couples ont été recensés.
- Aigle botté : 3 couples présents.

Remarque : des observations estivales de cigognes noires laissent suspecter une reproduction possible dans le parc de Chambord ou à proximité.

Gestion des Landes à bruyère

Plus de 1 500 bottes ont été exploitées pour les besoins internes (fabrication d'affûts et de miradors); une cinquantaine d'heures de broyage a été nécessaire afin de les régénérer.

Il n'y a pas eu de rénovation de mares en 2012 pour des raisons budgétaires mais ce travail sera reconduit en 2013.

© DNC

2.8 Développer les ressources de l'établissement

BOUTIQUE

La restructuration du fonctionnement de la boutique, commencée en 2011, s'est poursuivie en 2012. Le recentrage sur une offre plus ciblée et plus adaptée à la clientèle française et étrangère s'est traduit par la diffusion d'ouvrages en plusieurs langues, une amélioration de la qualité des produits, la recherche et la préférence données aux fournisseurs européens et français, le renouvellement de références anciennes, la modernisation du design de certains produits (textiles, bijoux...), des couleurs et des matières, la recherche de nouveaux partenaires de produits régionaux (gastronomie, cadeaux...).

Chiffre d'affaires réalisé par produit

	2011		2012	
LIBÉLLÉ	CA H.T.	% DU CA	CA H.T.	% DU CA
Livres	446 162,50	27,00	434 334,63	24,25
Accessoires-cadeaux-souvenirs	243 240,55	15,00	250 919,40	14,77
Textiles	170 637,72	10,00	198 470,61	11,44
Jeux et jouets	139 502,71	8,00	155 045,99	9,00
Produits et images papier	147 685,12	9,00	156 033,16	9,11
Arts de la table-décoration	135 030,00	8,00	137 150,30	8,40
Produits alimentaires	145 094,27	9,00	152 290,92	9,10
Papeterie	118 680,21	7,00	174 457,91	10,24
Bijoux et maroquinerie	51 634,00	3,00	59 160,12	3,20
Audiovisuel	58 209,11	4,00	56 755,51	3,76
Presse	1330,56	0,00	2199,41	0,05
Restauration	203,67	0,00	1007,07	0,00
Service	264,17	0,00	670,67	0,00
total	1 657 690,59	100,00	1 778 785,48	100,00

Une étude des marges produit par produit à été entreprise conduisant à réajuster les prix.

Le dépôt à l'INPI d'un logo commercial, le « F » de François 1er, a permis de lancer une gamme « Chambord », contribuant ainsi à identifier des produits phares par une sorte de label qualité.

L'objectif est de créer une gamme de produits de qualité supérieure labellisée « Chambord », élaborée en partenariat avec des grandes enseignes françaises de luxe, visant à capter une clientèle haut de gamme identifiée (étrangère ou locale). Des projets sont avancés dans les domaines du prêt-à-porter, des accessoires et de la gastronomie notamment.

Bien entendu, les produits phares plus « touristiques » sont proposés en de plus larges gammes.

En haute saison, le recrutement de personnels vacataires de nationalités multiples contribue à une meilleure écoute de la clientèle et à l'accroissement des ventes. Les retours sur les demandes des touristes-clients étrangers sont très précieux pour adapter l'offre.

En octobre 2012, le recrutement d'un chef de service de la boutique a complété un chainon manquant dans le schéma opérationnel et a immédiatement renforcé la cohésion de l'équipe de vente existante qui a montré sa motivation et son adhésion aux projets.

Le résultat de l'année 2012 de la boutique s'établit à 1 778 785,48 euros HT contre 1 657 690,59 euros HT en 2011, soit une hausse de 7,30 % par rapport à 2011, année qui amorçait un changement de mode de consommation des touristes clients. La marge commerciale augmente également, passant de 860 228,11 euros en 2011 à 970 505,16 euros en 2012 soit une hausse de 11,36 % (source IREC).

© DNC

Chiffre d'affaires réalisé par nationalité

	2011		2012	
PAYS	CA H.T.	% DU CA	CA H.T.	% DU CA
FRANCE	779 192,79	49,02	999 779,03	52,15
USA	82 541,36	4,88	128 482,73	5,36
JAPON	69 143,15	4,39	107 664,32	5,13
ALLEMAGNE	45 203,02	4,09	55 503,61	3,61
ESPAGNE	62 390,72	3,75	60 057,62	2,96
ITALIE	56 692,95	3,61	56 865,25	2,85
BRÉSIL	55 988,91	3,01	75 095,66	3,22
RUSSIE	62 562,91	2,86	94 746,63	3,21
BELGIQUE	32 194,47	2,81	36 677,11	1,58
CHINE	31 593,84	2,07	50 558,37	2,01
GRANDE BRETAGNE	27 705,44	1,66	30 898,73	1,77
AUTRES PAYS	26 862,72	1,73	6 225,69	0,52
TAIWAN	22 381,45	2,03	29435,37	1,37
AUSTRALIE	21 805,64	1,03	35 459,78	1,45
PAYS-BAS	20 340,59	1,45	19 440,04	0,99
POLOGNE	18 363,11	1,15	21 016,51	1,06
CANADA	17 181,24	1,15	23 946,44	0,99
MEXIQUE	16 712,89	1,09	23 534,33	1,06
SUISSE	16 199,64	0,9	21 961,42	1,09
ROUMANIE	12 745,13	0,72	11 547,94	0,50
Total 19 pays étrangers	681 896,94		848 134,24	

© DNC

CAFÉ D'ORLÉANS

Ouvert en juillet 2010, le Café d'Orléans ne cesse de poursuivre son développement.

En 2012, ouvert durant la haute saison (d'avril à la Toussaint), avec une équipe renforcée de vacataires encadrés par un professionnel des métiers de la restauration, le Café d'Orléans a poursuivi sa collaboration avec un maître-artisan pâtissier-chocolatier renommé de Blois en proposant quiches et desserts très appréciés des visiteurs français et étrangers.

Pour répondre à une demande récurrente de visiteurs, l'ouverture du Café d'Orléans « allégée », a été testée durant les vacances de Noël, en offre de produits et en personnel. L'objectif étant de proposer une pause gourmande autour du feu de cheminée, une formule composée d'une boisson chaude accompagnée d'un choix de madeleines variées confectionnées par un fabriquant de la région, a répondu aux attentes du public.

Situé dans la cour du château au pied du logis de François 1er, le Café d'Orléans accueille jusqu'à 60 personnes en salle et presque autant en terrasse. À la fraîche saison, le feu de cheminée et les parasols chauffants contribuent à laisser au visiteur le souvenir d'une pause élégante et gourmande dans une ambiance cosy.

Fort de son succès grandissant, le Café d'Orléans peut afficher un chiffre d'affaires de 257 000 euros HT (soit une moyenne de 807 euros par jour), contre 159 425 € en 2011.

ACTIVITÉS LOISIRS : L'EMBARCADÈRE

Dans le cadre de la redéfinition de son développement touristique, le Domaine de Chambord a repris, courant 2012, les activités de locations des bateaux et vélos en régie directe.

Malgré un début d'exploitation différé pour des raisons juridiques, le résultat financier de cette activité loisir qui s'est étendue de juillet à fin octobre, est satisfaisant : 136 000 euros HT.

Le Domaine de Chambord s'est doté d'un parc neuf d'une cinquantaine de vélos (adultes et enfants), de neuf rosalies, de barques à rames et de bateaux électriques, permettant aux visiteurs de profiter et d'admirer autrement le château et ses abords.

MÉCÉNAT - PARTENARIAT

Le travail entrepris en 2010 dans la recherche de mécènes a porté ses fruits. Le catalogue des projets à mécéner a été largement diffusé, suscitant l'intérêt d'entreprises comme de particuliers. Des conventions de mécénats, entendu au sens de la Loi Aillagon en 2003, mécénats de compétence (Patrick Ponsot ACMH), en nature (champagne Charles Collin, Atelier St Michel, Ets Decayeux, Tréca...) et financiers (GDF-SUEZ) ont été signées courant 2012.

Le mécénat de particuliers et les mécénats des entreprises cumulés au mécénat Lefèvre conclu sur 5 ans en 2008, se monte à une somme globalement valorisée à 208 500 euros.

Les partenaires locaux, pour la plupart, particulièrement intéressés pour accompagner des projets culturels phares tel que le Festival de Chambord, ou les Rendez-vous à cheval de Chambord, ont répondu en grand nombre à l'appel du Domaine de Chambord. Tous ont promis de renouveler leur collaboration en 2013.

La création d'une «American Friends of Chambord Association» est en cours. Deux voyages d'études et de prises de contacts ont été effectués à Chicago, ville d'architecture, au printemps 2012. De nombreux Américains de Chicago, grande cité vierge de toute collaboration avec un grand site français de renommée mondiale, se disent prêts à soutenir les projets à Chambord. En septembre 2012, le Domaine a accueilli un couple de mécènes américain meilleurs enchérisseurs lors de la soirée de gala du lycée français de Chicago qu'ils soutiennent activement, pour un séjour de trois jours et deux nuits.

ÉVÉNEMENTIELS - LOCATION D'ESPACES

L'effort porté sur l'événementiel se poursuit en 2012.

Le Domaine de Chambord continue à faire savoir que « Chambord se loue » pour des événements aussi divers que des séminaires, des soirées de gala, des réunions, des mariages, des déjeuners de familles, etc.

De nombreuses sociétés, séduites par le site, l'accueil, le professionnalisme de l'équipe dédiée, la souplesse dans la mise en œuvre des projets, demandent de plus en plus à organiser des événements à Chambord.

En 2012, la valorisation globale de l'activité « événementielle » (locations d'espaces au sein et à l'extérieur du château, décollage en hélicoptère et en montgolfière, prises de vues, Game Fair) se monte à plus de 215 000 euros HT.

Ce chiffre ne tient pas compte de certaines mises à dispositions gratuites pour des événements phares tels que le défi-inter-entreprises, des événements sportifs organisés par des établissements scolaires du département, ou des événements à vocations humanitaires orientés vers l'enfance en détresse ou au handicap.

© DNC

3.1 Organisation statutaire et administrative

L'ORGANISATION STATUTAIRE

Le Domaine national de Chambord, créé par l'article 230 de la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux, est un établissement public national à caractère industriel et commercial. Il est placé sous la haute protection du Président de la République et sous la tutelle des ministres chargés de l'Agriculture, de la Culture et de l'Environnement.

Son décret statutaire n°2005-703 du 24 juin 2005 lui a conféré un certain nombre de missions :

1/ Conserver, inventorier, protéger, restaurer, enrichir pour le compte de l'État, mettre en valeur et présenter au public les biens immobiliers et mobiliers constitutifs du Domaine national de Chambord ;

2/ Assurer dans le château et sur le domaine dont il a la charge, par tout moyen approprié, l'accueil du public le plus large, développer la fréquentation du château et du domaine, contribuer à leur connaissance et à celle de leurs collections, concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ;

3/ Contribuer à l'enrichissement des collections nationales par l'acquisition, pour le compte de l'État, de biens culturels, à titre onéreux ou gratuit ;

4/ Assurer l'étude scientifique de l'architecture des bâtiments, des collections, des jardins, de la forêt, de la faune et de la cynégétique ;

5/ Administrer le domaine forestier de l'État qui lui a été remis en dotation, avec un objectif de développement durable ;

6/ Assurer la gestion cynégétique du domaine dans le souci des équilibres sylvo-cynégétiques et de la préservation de la biodiversité ;

7/ Participer, pour ce qui le concerne, à l'effort national et international de préservation du patrimoine architectural et monumental, de la forêt et de la faune sauvage. Dans le respect des compétences relevant de sa spécialité telle que définie à l'article 230 de la loi du 23 février 2005 susvisée, il peut exercer toute activité connexe ou complémentaire à ses missions principales.

Le Domaine national de Chambord est administré par un conseil d'administration. Le président du conseil d'administration est nommé en conseil des ministres pour une durée de cinq ans renouvelable.

Le conseil d'administration règle les affaires de l'établissement et délibère sur un certain nombre de points listés dans l'article 10 du décret constitutif. Il délègue une partie de ses prérogatives au Directeur général nommé en conseil des ministres pour une durée de cinq ans renouvelable. Le Directeur général est responsable de la politique scientifique, culturelle, forestière, cynégétique et commerciale de l'établissement. Ses attributions sont prévues à l'article 13 du décret statutaire. Il rend compte de sa gestion au conseil d'administration.

© L. de Serres

Le conseil d'administration peut prendre l'avis de deux instances consultatives prévues par le décret. Il s'agit du conseil d'orientation d'une part, et de la commission des collections d'autre part.

Le conseil d'orientation est consulté sur la politique culturelle, scientifique, forestière, cynégétique et commerciale de l'établissement et toute autre question qui lui est soumise par le président du conseil d'administration. Les membres du conseil d'orientation sont nommés, pour une durée de cinq ans renouvelable, par arrêté conjoint des ministres chargés de l'Agriculture, de la Culture et de l'Environnement, sur proposition du président du conseil d'administration.

La commission des collections est présidée par le Directeur général de l'établissement et donne un avis sur toute question relative à la politique d'acquisition et à la valorisation des collections, aux projets de prêts d'œuvre ou d'objets dont l'établissement à la garde et aux projets de restauration de ces œuvres ou objets.

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

L'établissement public est dirigé par un Directeur général. Il est doté d'un agent comptable chargé de la tenue de la comptabilité, du recouvrement des recettes et du paiement des dépenses, ainsi que d'un contrôle économique et financier assuré par un contrôleur général. En 2012 la Direction générale s'appuie sur six directions et un secrétariat général :

- le secrétariat général gère l'ensemble des questions administratives, juridiques et financières. Il traite également de l'ensemble des sujets relatifs à la gestion des personnels notamment l'administration du personnel, la gestion des carrières, la formation, l'animation du dialogue social à travers les relations avec la délégation unique et les représentants du personnel, le suivi médical et la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité,
- la direction des bâtiments et jardins et la direction de la chasse et de la forêt s'occupent de l'ensemble des travaux sur le domaine, tant sur le patrimoine naturel que sur le patrimoine bâti. Elles suivent les préconisations inscrites dans le plan d'aménagement forestier et elles assurent toutes les missions liées à l'entretien, la préservation et la gestion du domaine forestier et de la population faunistique. Elles élaborent la politique d'entretien et de travaux de restauration du château et de l'ensemble des bâtiments, habitations, maisons forestières affectés à l'établissement. Elles mettent en œuvre l'ensemble des travaux liés à l'amélioration de l'accueil des publics ainsi que l'aménagement des locaux réservés au personnel (bureaux, locaux du personnel). Enfin, elles assurent l'entretien des routes et des infrastructures aux abords du château, et la sécurité du monument et des visiteurs,
- la direction du patrimoine et des collections a en charge la politique d'acquisition, de restauration et de conservation des œuvres. Elle met en œuvre la politique de recherche historique à l'échelle du domaine. Elle anime l'équipe des agents chargés de l'accueil, de la surveillance ainsi que des visites. Elle définit les priorités de l'action éducative,
- la direction des relations publiques et des produits a pour mission, outre l'accueil des VIP dans les opérations de relations publiques, de développer les ressources propres de l'établissement au travers des activités exploitées en régie (boutique, Café d'Orléans, activités de loisirs), de l'événementiel dans le domaine, des locations d'espaces ou des concessions et du développement du mécénat,
- la direction du tourisme et de la communication a pour mission de mettre en œuvre une stratégie de développement touristique propre à augmenter la fréquentation du site (démarchage des professionnels du tourisme en France et à l'étranger). Elle assure également pour le compte de l'ensemble des directions les relations avec les médias,
- la direction de la programmation culturelle élabore et met en œuvre la politique culturelle de l'établissement (festival, lecture, programme d'exposition).

3.2 Fonctions d'accompagnement

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Analyse des résultats de la gestion 2012

Les recettes de l'établissement étant assises essentiellement sur les droits d'entrée du monument et les recettes connexes (parkings, audioguides, visites…), celles-ci sont quasiment identique à 2011 en raison de la consolidation de la fréquentation touristique (775 774 entrées). Les ressources propres représentent 81,1 % du total des recettes.

La diminution des subventions de fonctionnements « État » se poursuit, notamment celles en provenance du ministère de l'Écologie.

Le ratio ressources propres / total recettes a augmenté de 2,7 points entre 2011 et 2012.

La consommation des crédits de paiement relatifs aux grands projets d'investissement est ralentie du fait des difficultés d'obtention des autorisations administratives, avec pour conséquence un niveau de fonds de roulement important.

Résultat net d'exploitation : +0,126 M€

- 2012 : 0,13 M€
- 2011 : 0,91 M€
- 2010 : 0,15 M€
- 2009 : 0,54 M€
- 2008 : 1,42 M€
- 2007 : 0,55 M€

Les recettes : 12,4 M€

Les recettes baissent de 1,5 % en raison notamment de la diminution des subventions et autres produits.

• **Le chiffre d'affaires 2012** (9,46 M€) reste stable par rapport à 2011 (+1 %) et sa structure reste identique.

90 % du chiffre d'affaires reste lié à la fréquentation touristique du château :

• Droits d'entrées et de visite : 5,75 M€ (61 %). Le monument a connu en 2012 une fréquentation quasiment identique à 2011 (-3 867 entrées) soit 775 774 visiteurs. Ce poste de recettes comprend : les droits d'entrées château, l'audio-guidage, les visites du château et de la forêt ainsi qu'une nouvelle activité de location de barques et vélos exploitée en régie.

• Vente boutique : 1,78 M€ (18,8 %). Progression significative des ventes par rapport à 2011 (+7,2 %).

• Parkings : 0,75 M€ (8 %). Stabilité des recettes compte tenu d'une fréquentation quasi identique à 2011.

• Café d'Orléans : 0,27 M€ (2,9 %). Exploité en régie en période saisonnière, le Café d'Orléans marque une progression de + 71 % par rapport à 2011.

Activités supprimées en 2012 : son et lumières, bal renaissance.

10 % des produits sont issus de l'exploitation de la forêt, des baux et des espaces (parkings non compris) :

• baux commerciaux : 0,157 M€,
• baux d'habitation : 0,133 M€,
• concessions : 0,168 M€,
• locations d'espaces : 0,169 M€,
• produits domaniaux : 0,216 M€.

La part de ces produits dans le total du chiffre d'affaires n'évolue pas par rapport à 2011 et le constat reste identique :

• Les ventes de bois plafonnent aux alentours de 150 000 € sans perspectives d'évolution, le prochain plan d'aménagement devant infirmer ou confirmer cette tendance pour les années à venir. Les autres produits issus de la forêt (venaison) restent marginaux.

• Les effets de la transformation des baux commerciaux en concession suite à l'avis du Conseil d'État de juillet 2012 ne pourront pas se faire ressentir avant 2013.

• Les recettes des baux d'habitation restent stables.

• **Les subventions de fonctionnement** 2,3 M€ soit - 11,9 % (2,610 M€ en 2011).
Ministère de la Culture : 1,045 M€ soit - 1,9 % (1,065 M€ en 2011), dont :
• subvention de fonctionnement : 601 761 € (627 474 € en 2011),
• subvention gratuité « enseignants » : 112 939 € (107 127 € en 2011),
• subvention gratuité « 18-25 ans » : 330 778 € (330 778 € en 2011).
Nombre d'entrées gratuites 2012 : 187 415 entrées dont :
• « 18-25 ans » : 35 480 entrées
• « Moins de 18 ans » : 119 326 entrées
• « Enseignants » : 11 171 entrées
• « Divers » (invitation, journalistes, Éductours…) : 22 044 entrées.
Ministère de l'Écologie : 1,145 M€ soit - 21 % (1,454 M€ en 2011).
Autres : 0,108 M€.

• **Les produits financiers** (0,018 M€) connaissent une baisse de près de 70 000 € suite à la non distribution cette année des dividendes de France Muséum.

Augmentation des charges : 12,3 M€ (11,7 M€ en 2011)

Prévision 2012 : 12,29 M€
Compte financier 2011 : 11,7 M€
Compte financier 2010 : 11,39 M€

Entre 2011 et 2012, les dépenses ont globalement augmenté de 5 %. La progression résulte essentiellement des autres charges extérieures (+ 0,27 M€) et des charges de personnel (+ 0,53 M€). La variation des charges exceptionnelles est de - 0,23 M€.

• **Achat de marchandises :** 0,939 M€

Ces achats concernent la boutique et le Café d'Orléans.

• **Achat non stockés :** 0,821 M€

L'augmentation résulte du coût des fluides et des achats d'aliments pour animaux (glandée insuffisante et augmentation du prix des céréales).

• **Autres charges externes :** 2,520 M€

Sur l'ensemble des charges externes, on observera une hausse de 10 % par rapport à 2011. Cette augmentation provient d'une progression de la sous-traitance pour la gestion de la forêt, de la réfection des routes, des polices d'assurances et de la participation à des salons et manifestations extérieures dans le cadre du développement touristique de domaine.

• **Charges de personnels :**
• 2012 : 6,3 M€
• 2011 : 5,8 M€
• 2010 : 5,7 M€
• 2009 : 5,7 M€
• 2008 : 5,26 M€
• 2007 : 5,03 M€

Ce poste comptabilise les remboursements des rémunérations des agents mis à disposition par le MCC, l'ONF et l'ONCFS et celles des personnels directement rémunérés par l'établissement (masse salariale sous plafond et hors plafond cumulée).

Décomposition de la masse salariale

• Personnel mis à disposition : 1,129 M€
MAD culture : 0,453 M€
MAD ONF : 0,569 M€
MAD ONCFS : 0,107 M€
• Personnel en CDI : 4,048 M€
• Personnel en CDD : 0,509 M€
• Taxes sur rémunération : 0,368 M€
• Hors plafond : 0,245 M€

Entre 2011 et 2012, la masse salariale globale de l'établissement a augmenté de 8,9 %. La progression résulte essentiellement des mesures suivantes :
• Impact cumulé (2011 et 2012) de l'augmentation collective (1,9 % en 2012),
• Constitution d'une provision pour charge de congés payés,
• Impact des augmentations individuelles,
• Règlement de contentieux et de départs négociés,
• Développement des activités saisonnières hors plafond,
• Augmentation de la consommation de crédits CDD pour la surveillance du monument,
• Attribution d'une prime exceptionnelle aux salariés de droit privé.

• **Autres charges de gestion courante :** 0,183 M€.

• Dotation amortissements/provisions (compte 681) : 0,183 M€

Charges d'amortissements : 1,273 M€ (1,170 M€ en 2011)

Provision créances douteuses : 0,032 M€

Investissement

Le programme d'investissement 2012 en crédits de paiement établi sur la base du schéma directeur a été prévu à hauteur de 6,681 M€ dont 1,786 M€ dans le cadre d'opérations subventionnées par l'État au titre des monuments historiques.

Ce programme a été réalisé à hauteur de 2,832 M€ (soit 42 %) :

- travaux sur subvention MH : 1,011 M€
- bâti : 0,631 M€
- restauration du mur : 0,191 M€
- mécénat : 0,196 M€
- installation technique : 0,153 M€
- matériel/mobilier : 0,307 M€
- matériel informatique/logiciel/ site internet : 0,063 M€
- acquisition/collection : 0,280 M€ (dont 0,150 M€ de subvention MCC).

Évolution de la Capacité d'Autofinancement (CAF) et du fonds de roulement

• Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement diminue par rapport à l'exercice 2011 du fait du résultat de 2012 qui est de 0,126 M€ contre 0,910 M€ en 2011 et du volume des amortissements et provisions constitués de 1,312 M€ en 2012 contre 1,705 M€ en 2011.

- 2012 : 0,99 M€
- 2011 : 2,40 M€
- 2010 : 1,21 M€
- 2009 : 1,45 M€
- 2008 : 2,6 M€
- 2007 : 0,97 M€

• Fonds de roulement

- 2012 : 6,37 M€
- 2011 : 6,11 M€
- 2010 : 3,02 M€
- 2009 : 2,15 M€
- 2008 : 1,86 M€
- 2007 : 2,77 M€

L'importance du fonds de roulement à la fin de l'année 2012 doit être toutefois relativisée. Il s'explique par le décalage dans la consommation des crédits de paiement en raison des retards pris dans la réalisation des travaux, du fait de la non-diffusion des autorisations administratives de la DREAL et de la DRAC.

Évolution de la CAF et du fonds de roulement

La capacité d'autofinancement

2005 : 1,97M€
2006 : 1,24M€
2007 : 0,97M€
2008 : 2,06M€
2009 : 1,45M€
2010 : 1,21M€
2011 : 2,40M€
2012 : 0,99M€

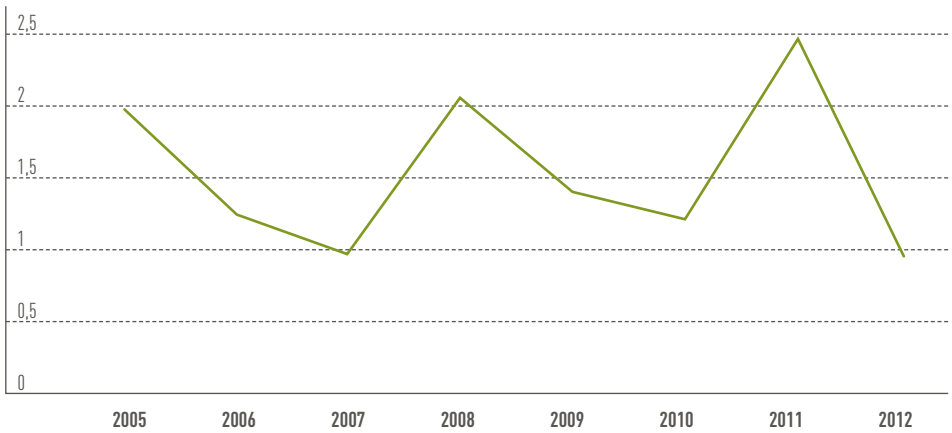

Niveau du fonds de roulement net d'emploi

2005 : 3,00M€
2006 : 3,94M€
2007 : 2,77M€
2008 : 1,86M€
2009 : 2,15M€
2010 : 3,02M€
2011 : 6,11M€
2012 : 6,37M€

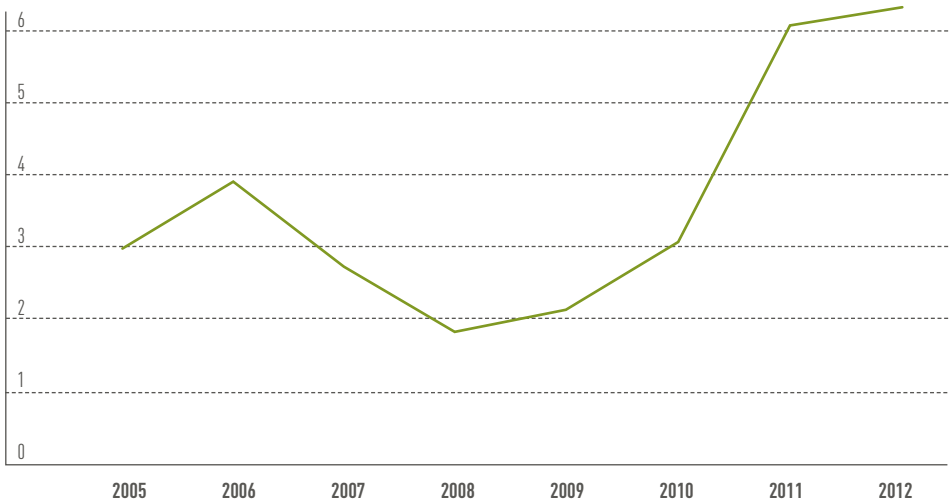

Le niveau du fond de roulement augmente de 0,26 M€ pour s'établir à 6,37 M€.

ACTIF		EXERCICE 2012			EXERCICE 2011
ACTIF IMMOBILISÉ		**MONTANT BRUT** (EN EURO)	**AMORTISSEMENT** (EN EURO)	**MONTANT NET** (EN EURO)	**MONTANT NET** (EN EURO)
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :			**135 284,34**	**166 310,32**
205	Concessions et droits similaires	299 390,75	164 106,41	135 284,34	166 310,32
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES :			**14 194 308,89**	**12 466 365,64**
	Immobilisations appartenant à l'État			**11 812 400,59**	**9 846 933,63**
212	Agencements et aménagements de terrain	554 607,50	101 784,69	452 822,81	508 283,56
213	Constructions et installations générales	9 971 223,45	1 465 653,69	8 505 569,76	6 765 001,74
216	Collections	2 854 008,02	0,00	2 854 008,02	2 573 648,33
	Immobilisations appartenant à l'établissement			**2 381 908,30**	**2 619 432,01**
215	Installations techniques, matériels et outillages	1 101 695,47	468 390,72	633 292,50	536 921,28
218	Autres immobilisations corporelles	5 019 695,47	3 536 754,07	1 482 941,40	1 889 685,16
218 2	Matériels de transports	758 374,97	492 700,57	265 674,40	192 825,57
	IMMOBILISATIONS EN COURS :			**2 340 364,78**	**2 478 635,98**
231 1	En-cours sur aménagements	114 343,93	0,00	114 343,93	1 748 983,98
237	Avance et acomptes versés s/ immos incorporelles	17 652,77	0,00	17 652,77	5 892,39
238 3	Mécénat travaux de restauration escalier	899 372,89	0,00	899 372,89	702 914,94
238 31	Avances et acomptes versés s/ immos incorporelles	1 308 995,19	0,00	1 308 995,19	20 844,67
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES :			**20 060,00**	**20 060,00**
261	Titres de participation (France Museums)	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	60,00	0,00	60,00	60,00
	TOTAL (I)	22 919 408,16	6 229 390,15	16 690 018,01	15 131 371,94
ACTIF CIRCULANT		**MONTANT BRUT** (EN EURO)	**PROVISIONS** (EN EURO)	**MONTANT NET** (EN EURO)	**MONTANT NET** (EN EURO)
	STOCKS ET EN-COURS :			**137 027,90**	**115 537,22**
37	Stock de marchandises	137 027,90		137 027,90	115 537,22
	CRÉANCES DIVERSES :			**918 239,24**	**866,825,86**
409 1	Avances et acomptes versés sur commande	8 388,98		8 388,98	0,00
409 6	Fournisseurs - Emballages à rendre	1 752,62		1 752,62	1 800,00
411	Clients - restes à recouvrer	81 678,88		81 678,88	76 812,99
416 1	Clients - procédures collectives	42 332,36	32 332,00	10 000,36	0,00
416 2	Clients - créances litigeuses	338 660,33		338 660,33	381 988,93
418	Clients - factures à établir	212 030,67		212 030,67	240 578,08
429	Déficits et débets - régie	1 064,97		1 064,97	699,05
441	Subventions d'investissements - États	0,00		0,00	11 512,36
445	État - Taxes sur le CA	8 723,56		8 723,56	12 260,84
447	État - Divers autres impôts	0,00		0,00	28,29
448	État - Produits à recevoir	240 000,00		240 000,00	131 011,00
463	Autres comptes clients débiteurs-recettes à recouvrer	15 938,87		15 938,87	8 133,19
468	Produits à recevoir	0,00		0,00	2 001,13
	COMPTE DE RÉGULARISATION :			**30 003,86**	**48 746,23**
471 5	Recettes régie à vérifier	0,00		0,00	0,00
472 1	Dépenses avant ordonnancement	0,00		0,00	0,00
486	Charges constatées d'avances	28 146,23		28 146,23	29 411,85
	DISPONIBILITÉS :			**7 666 144,46**	**6 845 460,69**
50	Valeurs mobilières de placement	0,00		0,00	0,00
511 2	Chèques à encaissement	2 506,96		2 506,96	5 174,68
515 1	Banque - Compte au Trésor	3 560 753,83		3 560 753,83	4 228 062,18
516	Compte à terme	4 100 000,00		4 100 000,00	2 600 000,00
518 8	Intérêts à recevoir	2 883,67		2 883,67	12 223,83
	TOTAL (II)	8 781 889,83	32 332,00	8 749 557,83	7 857 235,62
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	**31 701 297,99**	**6 261 722,15**	**25 439 575,84**	**22 988 607,56**
			FR	**6 404 887,09**	**6 109 855,80**

	PASSIF	EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
	CAPITAUX PROPRES	**MONTANT** (EN EURO)	**MONTANT** (EN EURO)
	CAPITAL :	**5 892 019,20**	**5 695 561,25**
102 10	Biens appartenant à l'État et remis en dotations	131 345,49	131 345,49
102 11	Collections	1 919 067,31	1 919 067,31
103 30	Biens remis en pleine propriété	2 812 936,88	2 812 936,88
103 50	Dons et legs en capital	1 028 669,52	832 211,57
	RÉSERVES :	**6 053 973,46**	**5 927 823,29**
110	Report à nouveau	5 927 823,29	5 018 398,29
120	**Résultat de l'exercice**	**126 150,17**	**909 425,00**
	SUBVENTIONS :	**10 588 228,44**	**8 942 146,15**
131/139	Subventions d'investissement nettes d'amortissement	10 588 228,44	8 942 146,15
	TOTAL (I)	22 534 221,10	20 565 530,69
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	0,00
151	Provisions pour risques	357 407,00	393 995,00
154-158	Provisions pour charges	169 940,00	280 697,00
	TOTAL (II)	527 347,00	674 692,00
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (III)	**23 061 568,10**	**21 240 222,69**

	DETTES	EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES :	**1 005,00**	**1 005,00**
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 005,00	1 005,00
	AUTRES DETTES :	**2 210 982,21**	**1 641 814,84**
401 7	Retenue garantie sur fournisseurs de biens et services	7 772,18	0,00
4047	Retenue garantie sur marché	26 943,63	5 334,68
408	Fournisseurs - Factures non parvenues	1 773 686,92	1 426 340,22
4191	Clients - Avances reçues sur commande	1 033,80	4 273,19
428	Personnel - Charges à payer	193 192,77	38 227,26
43	Sécurité sociale et autres organismes	102 334,65	83 223,71
438	Charges sociales - Charges à payer	78 768,88	57 223,47
445	État - Taxes sur le CA	21 721,26	22 601,09
466	Autres comptes créditeurs	1 289,30	352,40
4682	Ressources affectées (AAC)	4 238,82	4 238,82
	COMPTE DE RÉGULARISATION	**8 165,84**	**15 564,98**
471 8	Autres recettes à classer	1 044,08	5 184,42
472 8	Autres dépenses à régulariser	0,00	0,00
487	Produits constatés d'avance	7 121,76	10 380,56
	DISPONIBILITÉS :	**157 854,84**	**90 000,00**
515 9	Débits attendus	107 703,69	0,00
545	Régie de recettes	50 151,00	90 000,00
	TOTAL (IV)	2 378 007,74	1 748 384,82
	TOTAL GÉNÉRAL (III + IV)	**25 439 575,84**	**22 988 607,56**

Évolution et réalisation des budgets, charges et produits

Compte de résultat de l'exercice 2012 (en euro)

	NATURE DES CHARGES (HORS TAXES)	EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
	CHARGES D'EXPLOITATION	**MONTANT NET (EN EURO)**	**MONTANT NET (EN EURO)**
	ACHATS DE MARCHANDISES	**939 230,53**	**883 825,75**
602 6	Emballages perdues	162,80	
607 0	Achats de marchandises boutique/Café d'Orléans/L'Embarcadère	956 285,48	840 974,49
608 1	Frais accessoires sur achats	4 272,93	4 350,32
609 7	Remises rabais ristournes obtenus	0,00	0,00
603 7	Variation de stocks de marchandises	-21 490,68	38 500,94
	AUTRES ACHATS NON STOCKÉS	**821 744,21**	**788 427,26**
606	Autres achats	821 744,21	788 427,26
	AUTRES CHARGES EXTERNES	**2 757 692,09**	**3 707 481,89**
61	Services extérieurs	1 285 375,59	1 055 639,00
62	Autres services extérieurs (hors 621)	1 208 783,33	2 363 457,67
63	Impôts - Taxes et versements assimilés	263 533,17	288 385,22
	CHARGES DE PERSONNEL	**6 062 847,12**	**4 328 743,37**
621	Coût du personnel mis à disposition	1 128 673,49	
641	Rémunérations du personnel employé par l'EPC	3 581 594,51	3 097 077,67
645	Charges de sécurité sociale	1 221 338,47	1 115 791,93
647	Autres charges sociales	131 240,65	115 873,77
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**183 891,66**	**187 324,80**
681 1	**DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS**	**1 305 808,68**	**1 354 868,61**
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (I)	12 071 214,29	11 250 671,68
	CHARGES FINANCIÈRES	**MONTANT NET (EN EURO)**	**MONTANT NET (EN EURO)**
666	Intérêts versés	0,00	0,00
665	Escomptes accordés	0,00	0,00
666	Pertes de change	0,00	0,00
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (II)	0,00	0,00
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	**MONTANT NET (EN EURO)**	**MONTANT NET (EN EURO)**
671	Sur opérations de gestion	16 032,55	25 604,62
672	Charges ex antérieur	0,00	30 985,00
675	Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0,00	28 388,51
678	Autres charges exceptionnelles	194 644,38	13 000,00
687	Provision pour litiges	7 000,00	350 407,00
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)	217 676,93	448 385,13
695	Impôts sur les bénéfices (IV)	0,00	0,00
	TOTAL DES CHARGES (I + II + III+ IV)	12 288 891,22	11 699 056,81
	SOLDE CRÉDITEUR - BÉNÉFICE	126 150,17	909 425,00
	TOTAL GÉNÉRAL	**12 415 041,39**	**12 608 481,81**

Évolution et réalisations produits (en euro)

NATURE DES PRODUITS (HORS TAXES)		EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
PRODUITS D'EXPLOITATION		**MONTANT NET (EN EURO)**	**MONTANT NET (EN EURO)**
	VENTES DE PRODUITS - PRESTATIONS DE SERVICES		
701	Ventes de bois / Trophées	165 683,23	97 870,40
706	Prestations château et domaine (Droits d'entrées)	5 751 627,23	5 801 835,54
707 0	Ventes boutique	1 783 531,15	1 663 773,52
707 1/707 3	Vente de venaison et de gibiers vivants	50 791,31	56 246,38
707 4	Ventes Café d'Orléans / L'Embarcadaire	305 585,62	159 424,30
708 30/31	Locations immobilières (habitations et commerces)	266 921,60	363 521,03
708 32	Locations d'espaces (manifestations privées)	338 029,61	374 489,27
708 33	Locations parkings	753 014,04	759 697,33
708 39	Occupations à régulariser	23 242,04	57 340,29
708 4	Mise à disposition personnel	17 820,00	28 968,75
708	Produits des activités annexes (hors 7083)	7 956,98	7 276,87
	SOUS-TOTAL A - CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**9 464 202,81**	**9 370 443,68**
72	Production immobilisée	162 816,79	32 530,16
74	Subventions d'exploitation	2 300 368,71	2 609 741,99
75	Autres produits de gestion courante	17 047,30	228 869,49
781	Reprises sur amortissements et provisions	110 757,00	0,00
79	Transfert de charges d'exploitation	704,17	3 416,00
	SOUS-TOTAL B	**2 591 693,97**	**2 874 557,64**
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (A+B) (I)	**12 055 896,78**	**12 245 001,32**
PRODUITS FINANCIERS		**MONTANT NET (EN EURO)**	**MONTANT NET (EN EURO)**
761	Revenus actions France Museums	0,00	59 701,60
763	Revenus des autres créances	49,40	0,00
767	Produits de cession de VMP	0,00	8 062,41
768	Intérêts courus	18 799,84	21 550,50
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (II)	**18 849,24**	**89 314,51**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		**MONTANT NET (EN EURO)**	**MONTANT NET (EN EURO)**
771 / 772	Sur opérations de gestion	0,00	32 537,05
775	Cessions d'éléments d'actif	0,00	30 090,31
777 1	Quote part de subvention virée au résultat	280 889,95	198 763,74
777 2	Reprise «ressources affectées»	9 027,76	7 560,34
778	Autres produits exceptionnels	6 789,66	5 214,54
787	Reprise sur provisions	43 588,00	0,00
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELLES (III)	**340 295,37**	**274 165,98**
	TOTAL DES PRODUITS (I+II+III)	**12 415 041,39**	**12 608 481,81**
	SOLDE DÉBITEUR - PERTE		
	TOTAL GÉNÉRAL	**12 415 041,39**	**12 608 481,81**

LES ACHATS PUBLICS

Marchés et contrats notifiés en 2012

MARCHÉS ET CONTRATS	FOURNISSEURS	DATE DE NOTIFICATION	DATE DE FIN	MONTANT HT ANNUEL FORFAIT (EN EURO)	MONTANT TTC ANNUEL FORFAIT (EN EURO)
MO chaufferie bois	ABBR serrurerie	24/01/2012	31/12/2012	117 040,00	139 979,84
Alimentation gibier 2012	SARL BARBARY	19/01/2012	31/12/2012	82 701,98	87 250,59
Travaux sur menuiseries extérieures village	LARDILLIER DABIN	04/01/2012	31/12/2012	21 782,91	22 980,97
Marché opérateur de téléphopnie	France TELECOM	03/01/2012	25/02/2014	mini : 26 000 maxi : 78 000	mini : 31 096 maxi : 93 288
Marché opérateur de téléphopnie	SFR	30/12/2011	12/02/2014	mini : 3 000 maxi : 12 000	mini : 3 588 maxi : 14 352
Marché opérateur de téléphonie	Orange France	03/01/2012	25/02/2014	mini : 9 000 maxi : 36 000	mini : 10 764 maxi : 43 056
Marché internet	TGA production	12/01/2012	31/12/2012	16 600,00	19 853,60
Maintenance site Internet	Force Interactive	01/01/2012	30/09/2012	10 250,00	12 259,00
Marché photocopieurs	Bureautique 41	06/04/2012	18/04/2017	location : 91 620,00	location : 109 577,52
Traitement des eaux pavillon Bracieux	VEOLIA eau	06/01/2012	31/12//2012	800,00	956,80
Refonte site Internet (AMO)	ACTEVOLIS	01/02/2012	30/06/2012	8 680,00	10 381,28
Scène et gradins pour festival 2012	ESPACE CONCEPT	26/04/2012	31/07/2012	12 336,50	14 754,45
Scène et gradins pour festival 2012	ALCOR ÉQUIPEMENTS	26/04/2012	31/07/2012	8 409,00	10 057,64
Maintenance système de sécurité incendie Gabillière et Hannetière	UTC FIRE SECURITY SERVICES	01/01/2012	31/12/2012	maintenance préventive annuelle 647,26	maintenance préventive annuelle 740,12
Restauration du mur d'enceinte	SA Hory-Chauvelin	09/05/2012	31/12/2012	67 171,94	80 337,65
Restauration du mur d'enceinte	SA Hory-Chauvelin	09/05/2012	31/12/2012	92 635,25	110 791,76
Relance marché site Internet suite infructuosité lot 1	SARL SPCHHH	03/09/2012	02/09/2013	69 100,00	82 643,60

MARCHÉS ET CONTRATS	FOURNISSEURS	DATE DE NOTIFICATION	DATE DE FIN	MONTANT HT ANNUEL FORFAIT (EN EURO)	MONTANT TTC ANNUEL FORFAIT (EN EURO)
Transport de fonds	LOOMIS	01/01/2012	31/12/2012	mini : 8 789,40 maxi: 10 156,64	10 512,12 12 147,34
Ramassage détritus	SNR 41	08/04/2012	16/09/2012	6 104,77	7 301,31
Étude de diagnostic restauration	Philippe Villeneuve ACMH	23/04/2012	22/10/2012	41 508,03	49 643,68
Contrat PASS CESU	SODEXO	01/01/2012	31/12/2012	2 500,00	2 990,00
AMO marché assurances	CIGERISK	14/05/2012	31/12/2012	8 450,00	10 106,00
Mission conseil	LCD Prestige	15/05/2012	31/12/2012	3 353,51	4 250 (montant mensuel)
Étude assainissement non collectif	cabinet Jean-Luc Buffet	25/06/2012	31/07/2012	9 960,00	11 912,16
Marché assurance	Verspieren courtier pour COVEA RISK	24/12/2012	31/12/2017	15 666,59	17 028,90
Marché assurance	MAIF	26/12/2012	31/12/2017	13 494,00	14 708,47
Marché assurance	Verspieren courtier pour COVEA RISK	24/12/2012	31/12/2017	1 835,00	2 000,00
Marché repas chasse	Marceul réceptions	14/11/2012	28/02/2013	59 032,97	63 165,28
Contrat location maintenance copieur Fidélité	Bureautique 41	01/10/2012	19/04/2017	location : 4 374,00	location : 5 231,30
Contrat accord cadre	FINAXIM	22/10/2012	fin de mission	19 475,00	23 292,10
Contrat maintenance équipements des parkings	THALES	01/12/2012	31/10/2013	22 795,00	27 262,82

GESTION RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines

L'effectif permanent

La mise en œuvre du nouvel organigramme initiée en 2011 *(cf. annexe)* s'est poursuivie en 2012 principalement par le recrutement de deux chefs de service, l'un chargé des affaires administratives et financières et l'autre chargé de la boutique et du Café d'Orléans. L'objectif étant de renforcer les directions par un échelon de management fonctionnel.

Par ailleurs, le recrutement de deux SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne) a permis de consolider l'équipe de sécurité du château conformément à la réglementation en vigueur.

Parmi les mouvements de personnel, neuf salariés ont quitté le DNC au cours de l'année, parmi lesquels 3 cadres, et 4 recrutements ont été effectués dont les 2 cadres intermédiaires (chefs de service) *(cf. tableau ci-dessous)*.

Au 31 décembre 2012, le Domaine national de Chambord emploie 120 permanents tous statuts confondus (contre 111 en 2005, 116 en 2006, 124 en 2007, 126 en 2008, 125 en 2009, 120 en 2010 et 125 en 2011).
Cf. annexe : tableau récapitulatif de la répartition des personnels en fonction de leur statut.

Réorganisation des services et mouvements internes

- Suppression de la direction du tourisme et de la communication.
- Création d'un service du développement touristique rattaché au secrétariat général.
- La direction des patrimoines et des collections dirigée est renommée direction du patrimoine et des publics.
- Parmi les mouvements internes de personnel, deux salariées ont été affectées au service du développement touristique, l'une ayant quitté la direction des relations publiques et des produits, l'autre la cellule de réservation. Enfin, une salariée a été reclassée au service accueil, visite et surveillance suite à l'impossibilité d'aménager son poste de travail au service entretien du bâti.

Masse salariale des contrats permanents

- Rappel de la consommation 2011 :

4 109 205 euros permanents EPIC + 460 994 euros MAD culture + 656 644 euros MAD ONF + 83 593 euros MAD ONCFS = 5 310 436 euros

- Montant de l'enveloppe retenu au BP 2012 :

4 418 500 euros permanents EPIC + 446 000 euros MAD culture + 571 000 euros MAD ONF + 119 000 euros MAD ONCFS = 5 554 500 euros

- Consommation réelle 2012 :

4 194 880 euros permanents EPIC + 452 142 euros MAD culture + 568 501 euros MAD ONF + 106 720 euros MAD ONCFS = 5 322 243 euros

Augmentation de 0,22 % par rapport à 2011.

Masse salariale des contrats à durée déterminée

- Rappel de la consommation 2011 :

438 604 euros sous plafond + 157 380 euros hors plafond = 565 984 euros

- Montant de l'enveloppe retenu au BP 2012 :

452 174 euros sous plafond + 281 902 euros hors plafond = 734 076 euros

- Consommation réelle 2012 :

593 777 euros sous plafond + 224 684 euros hors plafond = 818 461 euros

Augmentation de 44,60 % par rapport à 2011.

Masse salariale globale

- Rappel de la consommation 2011 :

5 719 040 euros sous plafond + 157 380 euros hors plafond = 5 876 420 euros

- Montant de l'enveloppe retenu au BP 2012 :

5 986 674 euros sous plafond + 301 902 euros hors plafond = 6 288 576 euros

- Consommation réelle 2012 :

5 895 048 euros sous plafond + 245 656 euros hors plafond = 6 140 703 euros

Augmentation de 4,50 % par rapport à 2011.

Mouvements de personnels permanents

DÉPARTS	STATUTS	FONCTIONS
Rupture conventionnelle	2 droits privés DNC	1 vendeur 1 directeur de communication
Retraite	2 droits privés DNC	2 droits privés DNC
Démission	3 droits privés DNC	1 SSIAP 1 agent d'accueil et de surveillance 1 chargé de mission commerciale
Fin de détachement	1 fonctionnaire finances	1 agent comptable
Fin de mise à disposition	1 fonctionnaire ONF	1 agent forestier
ARRIVÉES	**STATUTS**	**FONCTIONS**
Recrutements	4 droits privés DNC	1 chef de service affaires administratives et financières 1 chef du service de la boutique 2 SSIAP

Outre les augmentations des charges diverses (23 018 euros), l'augmentation de la masse salariale globale est liée en majeure partie à l'augmentation collective annuelle des personnels permanents de droit privé (1,9 % soit 52 071 euros), à la mise en place de nouvelles activités commerciales (145 000 euros), au remboursement d'un agent dont la mise à disposition était auparavant gratuite (25 000 euros).
Cf. annexe : suivi budgétaire 2012 et suivi ETPT 2012.

Apprentis

- 1 en CAP maintenance des bâtiments de collectivité de janvier à août,
- 1 en CAP maintenance des bâtiments de collectivité d'août à décembre,
- 1 en licence professionnelle « préservation et mise en valeur du patrimoine bâti ».

Stagiaires

Accueil des stagiaires sur l'année scolaire 2011-2012.
12 stagiaires ont été accueillis :

- 4 élèves de 3ème en découverte du monde professionnel,
- 1 élève en BTS 2ème année « animation et gestion touristique locale »,
- 2 élèves bachelor « communication institutionnelle »,
- 1 élève en BTS « gestion et protection de la nature »,
- 1 élève 3ème année droit d'histoire,
- 1 élève en Master 1ère année « communication »,
- 1 élève en BTS 1ère année « gestion forestière »,
- 1 élève en Master 1ère année « arts et patrimoine ».

Le dialogue social

Les relations avec la Délégation unique

Six réunions plénières ont eu lieu entre la délégation unique et la direction au cours de l'année 2012. Parmi les sujets abordés on peut citer :

- Déménagement et aménagement des bureaux,
- Accords d'entreprise formation, congés et absences,
- Frais de garde d'enfants de moins de 3 ans,
- Émargement,

• Réorganisation du service SARVS (chefs d'équipe, référents),
• Grille salariale / convention collective / participation et intéressement,
• Revalorisation des indemnités des dimanches et des jours fériés,
• Renouvellement du CHS,
• Mise en place d'activités commerciales (barques vélos…),
• Recrutements à inscrire au budget 2013,
• Reclassement d'un salarié,
• Charte informatique,
• Formation professionnelle,
• Projet de réaménagement de la boutique,
• Projets d'aménagements divers (jardins, maison d'accueil-billetterie, gîtes…),
• Conditions d'ouverture du château le 1er mai,
• Modification de l'organigramme,
• Document Unique,
• Formation professionnelle,
• Mise en œuvre des frais de garde d'enfants de moins de 3 ans,
• Regroupement du service accueil et surveillance et celui des chargés d'action culturelles en un seul service accueil et visites,
• Création d'un service de sécurité SSIAP,
• Organisation d'une journée du personnel.

Comité d'Hygiène et de Sécurité

Seules 2 réunions exceptionnelles ont eu lieu au cours desquelles les sujets suivants ont été abordés :

• Projet d'aménagement d'une maison d'accueil,
• Projet d'aménagement des abords,
• Projet d'aménagement de la boutique.

Négociation annuelle obligatoire

Dans le cadre de la NAO, deux réunions ont eut lieu les 28 juin et 5 juillet 2012 entre la direction, des représentants du personnels de la Délégation Unique et la déléguée syndicale CGT Chambord.

Au cours de ces réunions neuf points ont été abordés :

• Bilan de l'accord seniors,
• Les effectifs,
• La parité hommes/femmes,
• Emploi handicapés,
• Augmentation collective,
• Revalorisation de la prime des dimanches,
• Paiement des jours fériés,
• Prime exceptionnelle.

Augmentation collective

À la demande des représentants du personnel la négociation a porté sur une augmentation collective au titre de l'année 2011 et s'est conclue, le 18 juillet 2012, par la signature d'un accord entre la direction et le syndicat CGT Chambord.

L'augmentation de 1,9 %, rétroactive au 1er janvier 2012, a été calculée sur le salaire brut du bénéficiaire au 31 décembre 2011 et accordée quel que soit son salaire et son statut de cadre ou non cadre.

De plus, les critères d'attribution suivants ont été adoptés :

• Être salarié de droit privé du DNC en contrat à durée indéterminée (CDI),
• Faire partie des effectifs permanents au 31 décembre 2011,
• Être en poste à la date de signature de l'accord.

Prime exceptionnelle

L'accord sur la participation n'étant pas encore conclu, et dans cette attente, les représentants du personnel ont négocié l'octroi d'une prime exceptionnelle.

1/ Procédure de mise en œuvre adoptée

• Calcul sur la faisabilité financière,
• Inscription au budget en décision modificative (DM),
• Vote au conseil d'administration,
• Prime versée après approbation du compte financier 2012.

2/ Conditions d'attribution

• Être salarié permanent (CDI) de l'établissement (hors droits publics, MAD et détachés),
• Faire partie des effectifs au 31 décembre 2011,
• Être présent à la date d'approbation de la délibération,
• Montant identique pour tous les salariés, proratisé au nombre de mois de présence pour les salariés entrés en cours d'année 2011.

Formation professionnelle

En matière de formation professionnelle continue, 42 formations ont été mises en œuvre dont 14 en intra-entreprise et 28 en inter-entreprise.

Ces formations ont principalement concerné les thèmes suivants :

- La sécurité et la prévention : Sauveteur Secouriste du Travail, SSIAP, habilitations électriques, utilisation des échafaudages, évacuation du public handicapé,
- L'accueil du public : parcours linguistiques, accueil physique et téléphonique, à l'écoute des visiteurs,
- La bureautique : Photoshop, Pack office, Power point, Internet,
- La gestion administrative,
- La gestion des marchés publics,
- La gestion des collections,
- Les formations spécifiques destinées à la vente : pratiquer la vente additionnelle,
- Les formations spécifiques à l'entretien des locaux.

Certains personnels ayant suivi plusieurs sessions, au total 66 salariés ont bénéficié de ces formations et 1 374 heures ont été consacrées réparties comme suit :

- 567 heures destinées à la prévention et à la sécurité,
- 308 heures destinées au perfectionnement des connaissances,
- 499 heures pour les autres formations.

Un congé individuel de formation a été accordé se déroulant de septembre 2012 à juin 2013.

Finaxim

Afin de répondre conjointement aux souhaits des personnels et de la direction, le DNC a demandé au Groupe Finaxim de l'assister afin de construire les projets suivants :

- État des lieux de la gestion des ressources humaines afin de déduire les actions prioritaires à mener en 2012 et 2013,
- Mise en place d'un accord participation et d'un accord intéressement,
- Recherche d'une convention collective adaptée à l'établissement et réflexion sur une grille indiciaire,

Le travail commencé fin 2012 devra aboutir en 2013 par la mise en œuvre de ces projets.

Journée du personnel

Pour la première fois depuis la création du DNC, une « journée du personnel » a été organisée le 31 janvier 2012 répondant au souhait maintes fois exprimé par les salariés. À cette occasion le château a été fermé au public pour permettre la participation de tous les salariés. Cette journée, placée sous le signe de la convivialité, avait un double objectif : créer des liens entre tous les personnels de l'établissement et, à travers des activités ludiques, permettre d'échanger des savoir-faire, des connaissances sur l'histoire de Chambord, des éléments propres aux différents métiers… en résumé de mieux se connaître.

Au regard du succès obtenu il a été décidé de renouveler cette initiative en 2013.

Bureaux administratifs

Commencés fin 2011, les déménagements des bureaux des Réfractaires vers l'aile Dauphine et l'aile des Princes du château se sont achevés en mars 2012.

Mouvements et répartition des personnels en fonction de leur statut

pour l'année 2012

			AU 31/12/11	CGT STATUTS	DÉPARTS	NOUVEAUX STATUTS	NOUVEAUX RECRUTEMENTS	AU 31/12/12
ONF MAD	Fonctionnaires	Droit Public	10		F. Coutant			9
	Ouvriers	Droit Privé	0					0
	Contractuels	Droit Public	1					1
AGRICULTURE	Fonctionnaires	Droit Public	0					0
CULTURE MAD	Fonctionnaires	Droit Public	11					11
ONCFS MAD	Fonctionnaires	Droit Public	1					1
	Contractuels	Droit Public	1					1
EPIC	Contractuels	Droit Public	6					6
		Droit Privé	89		K. Deron M.-A. De Pomyers I. Tartière D. Benoist A. Sheers S. Gomes D. Jauzenque		N. Matysiak V. Valibus N. Londais J. Pellé	86
	Détachés	Droit Public	6		L. Margary			5
			125		9		4	120

Suivi budgétaire masse salariale

pour l'année 2012

	PRÉVISIONNEL MASSE SALARIALE	RÉALISÉ MASSE SALARIALE	% ÉVOLUTION RÉALISÉ	PROJECTION MASSE SALARIALE	% ÉVOLUTION PRÉVISIONNEL
Permanents EPIC	3 966 000	3 741 632	94,34	3 741 632	94,34
Non permanents EPIC	452 174	593 777	131,32	593 777	131,32
Permanents MAD CULT	446 000	452 142	101,38	452 142	101,38
Permanents MAD FONC ONF	571 000	568 501	99,56	568 501	99,56
Permanents MAD ONCFS	119 000	106 720	89,68	106 720	89,68
TOTAL (comptes 641+645+621)	5 554 174	5 462 772	98,35	5 462 772	98,35
Comptes 631+633+647+6452	432 500	422 276	0,00	422 276	97,64
Supplément MSA 2011		10 000		10 000	
Autres frais (écarts factures MAD)					
TOTAL GENERAL sous PLF	**5 986 674**	**5 895 048**	**91,25**	**5 895 048**	**98,47**
HORS PLAFOND					
Intermittents	80 000	69 975	87,47	69 975	87,47
Rabatteurs	11 000	9 707	88,24	9 707	88,24
Mécénat	20 000	20 972	104,86	20 972	104,86
Café d'O / Embarcadère	131 902	114 554	86,85	114 554	86,85
Barques	59 000	30 448	51,61	30 448	51,61
TOTAL GENERAL PLF + Hors PLF	**6 288 576**	**6 140 703**	**90,77**	**6 140 703**	**97,65**

ETPT

pour l'année 2012

	PRÉVISIONNEL EN ETPT	RÉALISÉ À FIN DÉC 2012	MOYENNE RÉALISÉE EN ETPT	% ÉVOLUTION PRÉVISIONNEL
Permanents EPIC	96,70	92,25	92,51	95,67
Non permanents EPIC	13,80	3,72	15,01	108,77
Permanents MAD CULT	11,00	11,00	11,00	100,00
Permanents MAD FONC ONF	10,60	9,60	9,77	92,14
Permanents MAD ONCFS	2,00	2,00	2,00	100,00
TOTAL	**134,10**	**118,57**	**130,29**	**97,16**

LES MOYENS INFORMATIQUES

Le service informatique a pour mission de mettre en place les moyens permettant à l'établissement de garantir la maîtrise technique de ses matériels et logiciels et de piloter les fonctions de mise en œuvre de maintien en conditions opérationnelles de ses systèmes d'information et de communication. Il est également chargé d'apporter aide et conseil aux utilisateurs de moyens informatiques en effectuant de l'assistance de premier niveau. Enfin, ce service gère l'ensemble du système de téléphonie. Il est composé d'un informaticien.

Le parc informatique

Afin de couvrir les besoins, 27 portables, 39 postes de travail, 27 clients légers, 9 serveurs et 12 imprimantes sont déployés et reliés entre eux par un réseau Éthernet à 100 Mbit/s. Le système informatique de l'établissement est dispersé sur cinq sites nécessitant ainsi l'installation et la maintenance d'un système de liaison. La maison forestière des Réfractaires, le château et la maison de la Fidélité sont reliés par une fibre optique tandis que les fermes de la Gabillière et de la Faisanderie sont connecté à une liaison VPN via l'opérateur Orange. Ce réseau local permet à tous les personnels de l'établissement quelque soit son site d'affectation d'accéder à Internet, au courrier électronique mais aussi de partager des ressources communes (applications de gestion et comptabilité, données, impression...). Sur la même infrastructure, le réseau téléphonique IP est articulé autour d'un autocommutateur MITEL ICP3300 qui gère à peu près 70 postes téléphoniques.

Afin de permettre la diffusion de l'outil informatique au maximum des utilisateurs du domaine et d'utiliser les outils correspondants, le Domaine national de Chambord dispose de huit bornes wifi disséminées sur le château et la maison forestière des Réfractaires.

Les activités marquantes de l'année 2012

En 2012, le service informatique a conduit un certain nombre d'opérations dans les domaines de la communication, de l'évolution, de la gestion et de l'administration du parc informatique :

- Installation d'un nouveau serveur de type virtuel pour fiabiliser les services de la boutique et de la billetterie. Le serveur virtuel est une méthode de partitionnement d'un serveur en plusieurs serveurs virtuels indépendants qui ont chacun les caractéristiques d'un serveur physique. Chaque serveur peut fonctionner avec un système d'exploitation différent et redémarrer indépendamment.
- Installation du module PSR3 de Sirepa pour augmenter la performance de ce logiciel de comptabilité,
- Renouvellement des postes informatiques : l'établissement expérimente un nouveau type d'ordinateur, le tout-en-un, dont l'unité centrale et l'écran ne font qu'un.
- Généralisation des caisses tactiles pour la billetterie et la boutique,
- Étude et la mise en place d'un outil de gestion des typologies de peuplement forestier pour le service Chasse et forêt.

ORGANIGRAMME

G. DUFOUR : Assistante du directeur général

M.-E. PARISON
Directrice des relations publiques et des produits

Relations publiques

Mécénat, partenariat
P. Raynaud
Assistante de direction

Événementiel
D. Bellanger

Boutique

J. Pellé
Chef du service de la boutique
B. Grisez
Adjointe en charge des stocks
C. Poisson-Chatry
Adjointe en charge de la vente
N. Garnier
I. Joly
P. Thibault
M. Reina Diaz

Y. MERCOYROL
Directeur de la programmation culturelle

Programmation culturelle

M. Zambeaux
Adjointe au Directeur
A. Fleury, F. Moonen
Chargés de mission

L. FORLIVESI
Conservateur en chef
Directeur du patrimoine et des publics

Service de la conservation et de l'action éducative

V. Berdal
Chargée de recherches
D. Grandemenge
Régisseur des collections
E. Johannot
Chargé de recherches et de l'action éducative
S. Matheron
Chargée de l'action éducative forêt

Service accueil, réservation, visite et surveillance

J. Barrault-Marruedo
Chef du service
C. Charmant
Assistante

Cellule de réservation
E. Barbou *(Référent)*
C. Bertin
R. Blanchard
D. Blancher

Accueil, visite et surveillance
C. Alazard
A.-L. Aubanton
C. Basaldo
E. Baudenon
H. Brisacier
C. Cellier
S. Desbureaux
M. Deschamps
Th. Fourrier
F. Gueru
L. Huet
D. Lanoote
O. Laurent
F. Parot
M. Phaceau
D. Roby
C. Rolland
A. Sallard

JEAN d'HAUSSONVILLE
Directeur général
Commissaire du
Domaine national de Chambord

L. MARGARY : Agent comptable
V. GEORGET : Adjointe
J. PETROV - G. UCAKLI :
Comptables

F. JOLY : Régisseur
des recettes

J.-N. LAVAYSSIÈRE
Secrétaire général

Service des affaires administratives et financières
N. Londais
Chef du service
C. Buffet
Achats publics
D. Merry, L. Guenon
Compta ordonnateur
Ch. Turpin
Gestionnaire administrative et financière des directions de la programmation culturelle, du tourisme et de la communication et de la conservation
E. Méliani
Informatique

Service du personnel
M.-I. Manubens
Chef du service
A. Fournial
Gestionnaire du personnel et des payes / formation continue
C. Hérault
Responsable paie

Service du développement touristique
P. Hermelin-Beschon
Chef du service
M. de Pirey
Chargée de mission

Service de la billetterie Régie de recettes
F. Joly
Chef du service, Régisseur des recettes
B. Gaillard
Adjointe au chef de service
Mandataire régie
N. Thibault
Adjointe au chef de service
Mandataire régie
A. Camus, M. Cuny, J. Fassot, L. Joly, K. Leloup, N. Madeleine, A. Sausset
Mandataire régie
E. Mukherjee
Audio-guide

P. THEVARD
Directeur des bâtiments et des jardins

A. Bigot
Adjointe au Directeur
Ch. Doisne
Responsable exploitation, maintenance et sécurité bâti et parc automobile

Service de la sécurité et de la logistique (SSIAP)
S. Gachet
N. Leloup
(correspondante manifestations),
F. Leveille
F. Lozac'h
P. Madeleine
(correspondant manifestations)
N. Matysiak
S. Smagghe
V. Valibus

Service technique et d'entretien des bâtiments et des abords
B. Guillois
Chef du service

Entretien des abords
J.-M Chopard
(Magasinier/mécanicien),
P. Léon *(Référent d'équipe),*
J.-L Régnier

Propreté du bâti
B. Greslé *(responsable d'équipe),*
S. Harris, A. Hirgorome, Y. Lecomte, N. Orillon, N. Rousseau, J.-C Véron

Technique du château
S. Bamba, J-F Cejka
(Référent d'équipe), O. Jean
D. Hofbauer *(Électricien)*
K. Méliani
(Maçon/référent d'équipe),
J. do Nascimento
(Maçon)
J.-F Mathet
(Menuisier/Plombier)
A. Fortin *(Parking),*
D. Sapin
(Parking/référent d'équipe)

G. BRUNETEAU
Directeur de la chasse et de la forêt

C. Barnier
Assistante
P. Charpentier
Adjoint au Directeur
SIG et cartographie
Directeur de l'école de trompe

Service des visites en forêt
P. Charpentier
Chef du service
A. Tourbet

Gestion forestière et cynégétique
A. Bouland
Chef de projet travaux
Agent responsable de coupes
Ch. Gambier
Chef de projet travaux
Prairies et environnement
Ph. Hubert
Chef de projet travaux
forestiers et cynégétiques
J. Lefebvre
Chef de projet travaux
Voiries et murs
D. Odier
Chef de projet travaux
Centre de collecte

Service technique forêt, environnement cynégétique
Ph. Hubert
Chef du service
P. Blondeau
E. Bothereau
Th. Bretheau
J.-P Champy
G. Crosnier
D. Joly
K. Marsais
Th. Touchet

INSTANCES STATUTAIRES

Membres du Conseil d'administration

M. Gérard Larcher
Président

Cinq représentants de l'État

M. Éric Allain
Directeur Général des politiques agricoles, agro-alimentaires et des territoires

M. Bertrand-Pierre Galey
Directeur général des patrimoines par intérim

Mme Odile Gauthier
Directeur de l'eau et de la biodiversité au ministère chargé de l'Environnement

M. Julien Dubertret
Directeur du budget

M. Michel Camux
Préfet de la Région Centre

Quatre représentants des collectivités territoriales

M. François Bonneau
Président du conseil régional de la Région Centre

M. Maurice Leroy
Président du conseil général de Loir-et-Cher

M. Christophe Degruelle
Président de la communauté d'agglomération de Blois

M. André Joly
Maire de Chambord

Trois représentants d'établissements publics nationaux

M. Pascal Viné
Directeur général de l'Office national des forêts

M. Jean-Pierre Poly
Directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage

M. Philippe Bélaval
Président du Centre des Monuments nationaux

Trois personnalités françaises ou étrangères, désignés en raison de leur compétence dans les domaines d'activité de l'établissement par un arrêté conjoint des ministres chargés de l'Agriculture, de la Culture et de l'Environnement

M. Renaud Donnedieu de Vabres
Ancien ministre de la Culture et de la Communication

M. Patrick Ouart
Conseiller du Président L.V.M.H.

M. Christian de Longevialle
Président honoraire du musée de la maison de la chasse et de la nature

Trois représentants du personnel

Pas de candidat aux dernières élections (2011)

Trois membres avec voix consultative

M. Jean d'Haussonville
Directeur général

Mme Marie-Christine Colomb-d'Ecotay
Contrôleur général

Membres de la Commission des collections

M. Jean d'Haussonville
Directeur général du Domaine national de Chambord

M. Jean-Marie Ballu
Inspecteur général des ponts, des eaux et des forêts. Ancien Président de la section « Nature, forêt, paysage » - C.G.A.A.E.R. Conseiller spécial Forêt-bois

Mme Monique Chatenet
Conservateur en chef du Patrimoine, Centre André Chastel - I.N.H.A.

M. Claude d'Anthenaise
Directeur du musée de la chasse et de la nature

M. Luc Forlivesi
Conservateur en chef, Directeur du Patrimoine et des Collections du Domaine national de Chambord

M. Pascal Thevard
Directeur des Bâtiments et des Jardins du Domaine national de Chambord

M. Denis Grandemenge
Régisseur des collections du Domaine national de Chambord

Mme Irène Jourd'heuil
Conservateur du Patrimoine - D.R.A.C.

M. Philippe Senechal
Directeur du département des Études et de la Recherche - I.N.H.A.

Mme Anne Sire
Inspecteur général de l'Architecture et du Patrimoine. Inspecteur général des Monuments Historiques - Direction de l'Architecture et du Patrimoine, Ministère de la Culture et de la Communication

Mme Anne Cécile Tizon-Germe
Directrice des archives départementales de Loir-et-Cher. Conservateur des Antiquités et Objets d'Art

M. Philippe Villeneuve
Architecte en chef des Monuments Historiques

Membres du Conseil d'orientation

M. Renaud Denoix de Saint-Marc
Président du Conseil d'orientation du Domaine national de Chambord

Mme Catherine Arminjon

M. Jean-Marie Ballu
Inspecteur général des ponts, des eaux et des forêts. Ancien Président de la section «Nature, forêt, paysage» - C.G.A.A.E.R. Conseiller spécial Forêt-bois

M. François Baroin
Ancien ministre, Député de la 3ème circonscription de l'Aube, Maire de Troyes

M. Claude Bartolone
Président de l'Assemblée Nationale

M. Jean-Paul Brocheton
Trésorier payeur général honoraire

M. Michel Charasse
Ancien ministre, Membre du Conseil Constitutionnel

M. Laurent Charbonnier
Réalisateur animalier

M. Thierry Crépin-Leblond
Conservateur général du patrimoine – Musée de la Renaissance

M. Claude d'Anthenaise
Conservateur en chef du musée de la chasse et de la nature

M. Yves d'Hérouville
Directeur général de la Fondation de la Maison de la chasse et de la nature

M. Georges Dutruc-Rosset
Ancien Commissaire à l'aménagement de Rambouillet

M. Bertrand Landrieu
Préfet honoraire

M. Yvon Le Maho
Physiologiste - Chercheur au CNRS

M. Patrice Martin-Lalande
Député de Loir-et-Cher

M. Patrick Molis
Président de la Compagnie nationale de Navigation

M. Pierre Mongin
Président de la RATP

M. François Patriat
Ancien ministre, Sénateur de la Côte d'Or, Président du Conseil régional de Bourgogne

M. Jérôme Peyrat
Conseiller régional d'Aquitaine, Maire de la Roque Gageac

M. Ladislas Poniatowski
Sénateur de l'Eure

CONSEIL D'ÉTAT

STATUANT AU CONTENTIEUX

N° 353307

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

COMMUNE DE CHAMBORD

Mme Marie-Astrid NICOLAZO DE BARMON
Rapporteur

M. Laurent OLLÉON
Rapporteur public

LE CONSEIL D'ÉTAT STATUANT AU CONTENTIEUX (SECTION DU CONTENTIEUX, 8ÈME ET 3ÈME SOUS-SECTIONS RÉUNIES)

SUR LE RAPPORT DE LA 8ÈME SOUS-SECTION DE LA SECTION DU CONTENTIEUX

Séance du 5 décembre 2011
Lecture du 13 décembre 2011

Vu le jugement n°1102176-1102178-1102180 du 4 octobre 2011, enregistré le 12 octobre 2011 au secrétariat du contentieux du Conseil d'État, par lequel le tribunal administratif d'Orléans, avant qu'il soit statué sur la demande du Domaine national de Chambord, tendant à l'annulation des arrêtés du 23 mai 2011 par lesquels le maire de la COMMUNE DE CHAMBORD a délivré des permis de stationnement autorisant Monsieur Serge VIGNAL, Monsieur Jean-Louis CORBEAU et Monsieur Patrick TAUPIN à installer des terrasses au droit de leur commerce sur la place Saint-Louis à Chambord, a décidé, par application des dispositions de l'article 23-2 de l'ordonnance n°58-1067 du 7 novembre 1958, de transmettre au Conseil d'État la question de la conformité aux droits et libertés garantis par la Constitution des dispositions de l'article 230 de la loi n°2005-157 du 23 février 2005 ;

Vu le mémoire, enregistré le 4 août 2011 au greffe du tribunal administratif d'Orléans, présenté par la COMMUNE DE CHAMBORD, représentée par son maire, en application de l'article 23-1 de l'ordonnance n°58-1067 du 7 novembre 1958 ;

Vu les autres pièces du dossier ;

Vu la note en délibéré, enregistrée le 5 décembre 2011, présentée pour l'établissement public du Domaine national de Chambord ;

Vu la note en délibéré, enregistrée le 7 décembre 2011, présentée pour la COMMUNE DE CHAMBORD, pour Monsieur Serge VIGNAL, Monsieur Jean-Louis CORBEAU et pour Monsieur Patrick TAUPIN ;

Vu la note en délibéré, enregistrée le 7 décembre 2011, présentée par le ministre de la Culture et de la Communication ;

Vu la Constitution, notamment son Préambule, et son article 61-1 ;

Vu l'ordonnance n°58-1067 du 7 novembre 1958 ;

Vu la loi n°2005-157 du 23 février 2005, notamment son article 230 ;

Vu le code de justice administrative ;

Après avoir entendu en séance publique :

- Le rapport de Madame Marie-Astrid Nicolazo de Barmon, Auditeur,
- Les observations de la SCP Waquet, Farge, Hazan, avocats de la COMMUNE de CHAMBORD et autres et de Me FOUSSARD, avocat de l'établissement public « Domaine national de Chambord » ;
- Les conclusions de Monsieur Laurent OLLÉON, rapporteur public ;

La parole ayant été à nouveau donnée à la SCP Waquet, Farge, Hazan, avocats de la COMMUNE de CHAMBORD et autres et à Me FOUSSARD, avocat de l'établissement public « Domaine national de Chambord » ;

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 23-4 de l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel que, lorsqu'une juridiction relevant du Conseil d'État lui a transmis, en application de l'article 23-2 de cette même ordonnance, un moyen tiré de ce qu'une disposition législative porte atteinte aux droits et libertés garantis par la Constitution, le Conseil constitutionnel est saisi de la question prioritaire de constitutionnalité à la triple condition que la disposition contestée soit applicable au litige ou à la procédure, qu'elle n'est pas déjà été déclarée conforme à la Constitution dans les motifs et le dispositif d'une décision du Conseil constitutionnel, sauf changement des circonstances, et que la

question soulevée soit nouvelle ou présente un caractère sérieux ;

Considérant que, par l'article 230 de la loi du 23 février 2005, le législateur a créé l'établissement public national industriel et commercial « Domaine national de Chambord » et lui a confié la mission de préserver, gérer, mettre en valeur et assurer le rayonnement national et international des biens constitutifs du Domaine national de Chambord ; que le III du même article dispose que : « Les biens constitutifs du Domaine national de Chambord sont remis en dotation à l'établissement public. Les affectations et les attributions à titre de dotation sont effectuées à titre gratuit. Les voies du Domaine national de Chambord ouvertes à la circulation publique à la date d'entrée en vigueur prévues au VIII du présent article sont également remises en dotation à l'établissement public à titre gratuit. Le directeur général de l'établissement public exerce les pouvoirs de police afférents à leur gestion, notamment en ce qui concerne la circulation sur ces voies, sous réserve des pouvoirs dévolus au maire de la commune de Chambord sur les voies de communication situées à l'intérieur de l'agglomération en application de l'article L.2213-1 du code général des collectivités territoriales (…) » ;

Considérant que la COMMUNE DE CHAMBORD soutient que ces dispositions méconnaissent le droit de propriété énoncé à l'article 17 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et sont contraires aux principes de libre administration et d'autonomie financière des collectivités territoriales garantis par les articles 72 et 72-2 de la Constitution, ainsi qu'au principe d'égalité devant la loi protégé par l'article 6 de cette déclaration et au principe à valeur constitutionnelle de continuité du service public ;

Considérant, en premier lieu, que les biens remis en dotation à l'établissement public « Domaine national de Chambord » par les dispositions législatives contestées n'ayant jamais appartenu à la COMMUNE DE CHAMBORD, cette dernière ne peut utilement soutenir qu'il en résulterait une violation de son droit de propriété sur ces biens ;

Considérant, en deuxième lieu, que, d'une part, si ces dispositions visent à coordonner, sur les voies du Domaine national de Chambord ouvertes à la circulation publique les pouvoirs de police du maire de la commune et du directeur général de l'établissement public – dans le conseil d'administration duquel siège au demeurant ce maire – elles ne sauraient être regardées comme ayant pour effet d'entraver la libre administration de la commune en la privant d'attributions effectives ; que d'autre part, ces mêmes dispositions n'ont eu ni pour objet ni pour effet de priver la commune de ressources propres qu'elle aurait retirées, avant leur entrée en vigueur, de l'exploitation de son domaine et n'ont ainsi pas porté atteinte à son autonomie financière ;

Considérant, en troisième lieu, que les dispositions législatives contestées n'ont pas davantage méconnu le principe d'égalité devant la loi, dès lors que la COMMUNE DE CHAMBORD, dont le territoire est, depuis sa création, inclus dans les limites de l'ancien domaine royal, devenu Domaine national de Chambord, est dans une situation différente de celle des autres communes où se trouvent d'anciens domaines royaux mais dont le territoire est plus vaste que celui occupé par ces domaines ;

Considérant, enfin, que si les immeubles affectés aux services municipaux de cette commune ne sont pas sa propriété mais sont mis à sa disposition à titre gratuit par l'établissement public « Domaine national de Chambord », cette circonstance ne révèle, par elle-même, aucune atteinte au principe de continuité du service public ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que – à supposer d'ailleurs que les dispositions contestées soient applicables au litige dont le tribunal administratif d'Orléans est saisi – la question soulevée, qui n'est pas nouvelle, ne présente pas un caractère sérieux ; que, par suite, il n'y a pas lieu de renvoyer au Conseil constitutionnel la question prioritaire de constitutionnalité invoquée ;

Article 1er / Il n'y a pas lieu de renvoyer au Conseil constitutionnel la question prioritaire de constitutionnalité transmise par le tribunal administratif d'Orléans.

Article 2 / La présente décision sera notifiée à la COMMUNE DE CHAMBORD, à l'établissement public « Domaine national de Chambord », au Premier ministre et au ministre de la Culture et de la Communication.

Copie en sera adressée au Conseil constitutionnel, au tribunal administratif d'Orléans, à Monsieur Jean-Louis CORBEAU, à Monsieur Patrick TAUPIN et à Monsieur Serge VIGNAL.

AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT 2012

RELATIF AU RÉGIME DE DOMANIALITÉ APPLICABLE AU DOMAINE NATIONAL DE CHAMBORD

Le Conseil d'État, saisi par la ministre de la Culture et de la Communication des questions de savoir :

1/ Si la théorie de la domanialité publique globale permet de regarder comme appartenant au domaine public l'ensemble des espaces composant le Domaine national de Chambord, à la seule exclusion de la forêt qui relève du domaine privé par détermination de la loi, dès lors que les biens constitutifs du Domaine national de Chambord forment un ensemble uni que l'établissement public a pour mission de préserver et de mettre en valeur en tant que tel ;

2/ Si, à défaut, les espaces commerciaux, qui comprennent des boutiques, cafés, restaurants et hébergements situés à l'intérieur du domaine, et qui sont destinés à l'accueil de ses visiteurs, peuvent être qualifiés d'accessoires indissociables du château et de son parc concourant à leur utilisation et, par conséquent, être regardés comme faisant partie du domaine public en application de l'article L.2111-2 du code général de la propriété des personnes publiques ;

3/ Si, dans l'hypothèse où le Conseil d'État répondrait par la négative aux deux questions précédentes, une disposition législative déterminant l'appartenance au domaine public de l'ensemble des biens constitutifs du Domaine national de Chambord, à l'exception des forêts, soulèverait des difficultés juridiques, appellerait des conditions particulières d'application dans le temps et entraînerait des conséquences indemnitaires, s'agissant de la possibilité de dénoncer les contrats de droit privé en cours qui en résulterait ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la loi numéro 2005-157 du 23 février 2005 modifiée relative au développement des territoires ruraux, notamment son article 230 ;

Vu le décret numéro 2005-703 du 24 juin 2005 modifié relatif à l'établissement public du Domaine national de Chambord ;

Est d'avis de répondre dans le sens des observations qui suivent :

1/ Le Domaine national de Chambord est un ensemble immobilier d'un seul tenant, d'une surface de 5440 hectares, incluant notamment le château, ses parterres et son plan d'eau, une forêt ainsi que le village de Chambord et ceint d'un mur continu de 32 kilomètres de long et d'au moins 2,50 mètres de haut construit aux XVI[ème] et XVII[ème] siècles. Entièrement classé monument historique et acquis par l'État en 1930, ce domaine est aujourd'hui le seul Domaine national issu du domaine royal, ayant conservé son unité et son intégrité, malgré plusieurs changements de propriétaires. Assurée de 1930 à 2005 en régie directe par l'État, puis par l'État et trois établissements publics (l'Office National des Forêts, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et le Centre des Monuments Nationaux), la gestion du Domaine national de Chambord a été transférée à un établissement public industriel et commercial, créé à cet effet, par l'article 230 de la loi du 23 février 2005 susvisée. Placé sous la haute-protection du Président de la République, cet établissement public a pour mission de préserver, gérer, mettre en valeur et assurer le rayonnement national et international des biens constitutifs du domaine. À ce titre, il est notamment chargé, d'une part, de conserver, restaurer, présenter au public et animer le château et ses dépendances bâties et non-bâties et, d'autre part, de gérer l'ensemble des biens appartenant à l'État situés sur le domaine, ainsi que la forêt et les milieux associés, les activités cynégétiques et la faune sauvage. À cet effet lui ont été remis en dotation, à titre gratuit, les biens constitutifs du Domaine national de Chambord, ainsi que les voies ouvertes à la circulation publique au 25 juin 2005, date d'entrée en vigueur du décret du 24 juin 2005 susvisé.

2/ La remise en dotation des biens du Domaine national de Chambord à l'établissement public n'a eu ni pour objet, ni pour effet, de lui transférer la propriété de celui-ci. À l'exception de constructions confiées à l'office public départemental d'HLM de Loir-et-Cher par bail emphytéotique en date des 25 et 1[er] juillet 1975, l'État est ainsi resté propriétaire du domaine dans son intégralité, en particulier :

- du château, construit au XVI[ème] siècle, ainsi que de ses dépendances bâties et non-bâties, qui comprennent notamment les écuries du maréchal de Saxe, les parterres et le plan d'eau ;
- des parcs de stationnement de véhicules destinés à l'accueil des visiteurs du château et du domaine ;
- des routes ouvertes à la circulation générale ainsi que de la place Saint Louis ;
- de la mairie, de la salle des fêtes de la grange aux Dîmes, de l'église, d'un ancien pigeonnier abritant le château d'eau et du cimetière ;
- des immeubles à usage commercial, occupés

par divers commerces touristiques ; notamment plusieurs restaurants et cafés et un hôtel ;
- d'une quarantaine de maisons d'habitation constituant le village ;
- d'exploitations agricoles et d'anciennes fermes ;
- de la forêt, de pavillons forestiers et de maisons forestières ;
- du mur d'enceinte.

3/ Si la forêt incluse dans le Domaine national de Chambord, y compris ses milieux associés, relève du code forestier et fait dès lors partie, en application de l'article L.2212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, du domaine privé de l'État par détermination de la loi, d'autres dépendances relèvent, en elles-mêmes, du domaine public de l'État. En effet, aux termes de l'article L.2111-1 du même code : « sous réserve de dispositions législatives spéciales, le domaine public d'une personne publique (…) est constitué des biens lui appartenant qui sont soit affectés à l'usage direct du public, soit affectés à un service public pourvu qu'en ce cas, ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public. »

À ce titre et en tout état de cause, appartiennent au domaine public de l'État :
- d'une part, le château, ses parterres et le plan d'eau, la mairie, la salle des fêtes, l'ancien pigeonnier, le cimetière et le mur d'enceinte, qui sont affectés à des services publics et font l'objet d'aménagements indispensables à l'exécution des missions de ces services ;
- d'autre part, l'église, les voies ouvertes à la circulation, la place Saint Louis, et les parcs de stationnement, qui sont affectés à l'usage direct du public.

Font également partie du domaine public les écuries du maréchal de Saxe, qui sont des dépendances indivisibles du château et accueillent des activités de présentation et d'animation pour les visiteurs, aujourd'hui assurées dans le cadre des missions de l'établissement public du Domaine national de Chambord. Il est précisé que la circonstance qu'elles abritent également un logement n'est pas de nature à affecter cette qualification.

4/ S'agissant, enfin, des autres immeubles du domaine, si certains d'entre eux sont occupés, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, par divers commerces dont la clientèle est essentiellement touristique, il n'est pas possible de les regarder comme relevant de l'article L.2111-2 du code général de la propriété des personnes publiques, aux termes duquel font partie du domaine public les biens des personnes publiques « qui, concourant à l'utilisation d'un bien appartenant au domaine public, en constituent un accessoire indissociable. » En effet, aucune des deux conditions cumulatives prévues par cet article n'est remplie : la circonstance que ces immeubles seraient situés à proximité du château et utilisés pour proposer aux visiteurs des biens et services ne suffit pas à les faire regarder comme concourant à l'utilisation d'un bien appartenant au domaine public ou comme en constituant l'accessoire indissociable. Il en va de même, a fortiori et au regard du même article, des fermes et des logements, et alors même qu'ils seraient occupés par des agents de l'établissement public.

5/ Pour autant, le Domaine national de Chambord est un ensemble historique exceptionnel, d'un seul tenant, dont l'emprise foncière est délimitée par un mur d'enceinte continu où s'exerce le service public, principalement culturel et touristique ainsi qu'il ressort notamment de la loi du 23 février 2005 susvisée. Dès lors, sous la seule réserve de la forêt qui relève du domaine privé par détermination de la loi, le Domaine national de Chambord appartient dans sa globalité au domaine public de l'État. Les immeubles mentionnés au 4ème paragraphe, doivent ainsi être regardés comme appartenant au domaine public de l'État, quelle que soit la qualification donnée aux actes relatifs à leur occupation.

6/ Compte tenu de ce qui précède, il n'y a pas lieu de répondre à la question relative à l'adoption éventuelle d'une disposition législative qui, le cas échéant, déterminerait l'appartenance au domaine public, à l'exception de la forêt, des biens constitutifs du domaine.

Cet avis a été délibéré et adopté par le Conseil d'État dans sa séance d'assemblée générale du 19 juillet 2012.

Jean-Marc SAUVE
Le Vice-président du Conseil d'État

Jean-Marc ANTON
Le Maître des requêtes, Rapporteur

François SENERS
Le Secrétaire général du Conseil d'Etat

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Sylvie GUYARD
La secrétaire de la section de l'administration

PLANS DES CIRCUITS FORESTIERS

NOTES

Le Domaine national de Chambord adhère aux réseaux

Édition :
Domaine national de Chambord - 2012

Conception et réalisation :
Efil - **www.efil.fr**

Impression :
Agence Modeste
Imprimé sur un papier garanti PEFC

domaine national de Chambord

Domaine national de Chambord
Établissement public à caractère industriel et commercial
Château de Chambord
41250 Chambord
Tél. : 02 54 50 40 00
Fax : 02 54 20 34 69
info@chambord.org

www.chambord.org

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère de la Culture
et de la Communication

ministère de l'Écologie,
du Développement durable,
des Transports et du Logement

ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation, de la Pêche,
de la Ruralité et de
l'Aménagement du territoire